

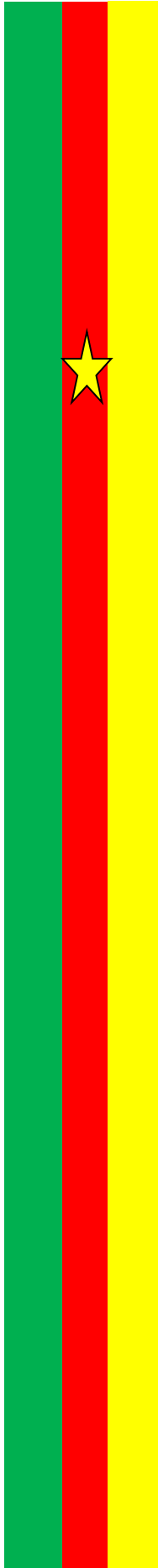
REPUBLIQUE DU CAMEROUN

-----  
Paix – Travail – Patrie  
-----



REPUBLIC OF CAMEROON

-----  
Peace – Work – Fatherland  
-----



**REVUE DE L'EXECUTION  
BUDGETAIRE  
A FIN JUIN 2023**

# SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX .....	ii
LISTE DES GRAPHIQUES .....	ii
LISTE DES ENCADRES .....	ii
LISTE DES ANNEXES .....	ii
AVANT-PROPOS .....	iii
RESUME EXECUTIF .....	iv
INTRODUCTION.....	6
<b>PREMIERE PARTIE : MOBILISATION DES RESSOURCES BUDGETAIRES .....</b>	<b>8</b>
1.1-Les recettes internes .....	9
1.2-Emprunts et dons .....	16
<b>DEUXIEME PARTIE : EXECUTION DES CHARGES BUDGETAIRES .....</b>	<b>18</b>
2.1-Dépenses par nature économique.....	18
2.2-Cas particuliers des dépenses sociales.....	23
<b>TROISIEME PARTIE : RESULTATS BUDGETAIRES.....</b>	<b>25</b>
3.1-Soldes budgétaires.....	25
3.2-Indicateurs de suivi du programme économique et financier .....	27
<b>QUATRIEME PARTIE : THEMATIQUES PARTICULIERES.....</b>	<b>28</b>
4.1-Procédures dérogatoires .....	28
4.2-Financements extérieurs .....	29
4.3-Ressources transférées aux CTD.....	30
4.4-Dette flottante.....	31
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>32</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>vi</b>
Annexe 1 : Changements induits par l'ordonnance du 02 juin 2023 sur les grandes rubriques du budget .....	vi
<b>TABLE DE MATIERES .....</b>	<b>xi</b>

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Exécution globale du budget en ressources (en milliards) .....	8
Tableau 2 : Rendement des impôts et taxes à fin juin (en milliards) .....	12
Tableau 3 : Ventilations des recettes par type de droits et taxes, à fin juin 2023 (en milliards) .....	13
Tableau 4 : Réalisations des recettes non fiscales (en milliards) .....	14
Tableau 5 : Emissions des BTA des premiers semestres 2022 et 2023 (en milliards) .....	16
Tableau 6 : Emissions des OTA aux premiers semestres 2022 et 2023 (en milliards) .....	17
Tableau 7 : Remboursement des titres publics .....	17
Tableau 8 : Exécution globale du budget en dépenses (en milliards) .....	18
Tableau 9 : Exécution des dépenses sociales à fin juin 2023 (en milliards) .....	24
Tableau 10 : Synthèse de l'exécution budgétaire (En milliards).....	25
Tableau 11 : Exécution de quelques indicateurs de suivi du PEF .....	27
Tableau 12 : Dépenses exécutées suivant les procédures dérogatoires au 30 juin 2023 .....	28
Tableau 13 : Encaisse des régies à fin juin 2023.....	29
Tableau 14 : Exécution des dépenses des transferts en investissement aux CTD à fin juin 2023 (en milliers de FCFA).....	31
Tableau 15 : Variation des ressources et des charges de la LFR 2023 par rapport à la LFI ...x	

## LISTE DES GRAPHIQUES

Figure 1 : Réalisation des recettes internes et de leurs composantes (en milliards) .....	9
Figure 2 : Recettes pétrolières mobilisées aux premiers semestres 2022 et 2023 (en milliards).....	9
Figure 3 : Recettes non pétrolières mobilisées au premier semestre en 2022 et 2023 (en milliards).....	10
Figure 4 : Poids des composantes des recettes fiscales au 1er semestre 2022 et 2023 (en %).....	10
Figure 5 : Poids des recettes des impôts et taxes au premier semestre 2023 .....	11
Figure 6 : Poids des composantes des recettes non fiscales en juin 2023.....	15
Figure 7 : Exécution des dépenses courantes hors intérêts de la dette (en milliards) .....	19
Figure 8 : Masse salariale par secteur institutionnel à fin juin 2023 (en milliards) .....	20
Figure 9 : Paiement de la dette salariale par secteur institutionnel à fin juin 2023 (en milliards).....	20
Figure 10 : Exécution des dépenses d'investissement (en %) .....	22
Figure 11 : Evolution des décaissements des FINEX au profit des projets .....	29

## LISTE DES ENCADRES

Encadré 1 : Définition et calcul des différents soldes budgétaires .....	26
--	----

## LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Changements induits par l'ordonnance du 02 juin 2023 sur les grandes rubriques du budget .....	vi
--	----

## AVANT-PROPOS

Conformément à l'article 85 alinéa 8 de la Loi N° 2018/012 du 11 Juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques, qui dispose que « *Le Gouvernement transmet au Parlement, à titre d'information et aux fins de contrôle, des rapports trimestriels sur l'exécution du budget, en recettes comme en dépenses et sur l'application de la loi de finances. Ces rapports sont mis à la disposition du public* » et de l'article 36 du Code de Transparence et de Bonne Gouvernance qui énonce que « *La situation de l'exécution budgétaire fait l'objet périodiquement, en cours d'année, de rapports publics* », le ministère des Finances a entrepris d'élaborer une revue de l'exécution budgétaire à mi-parcours.

La présente revue rend compte de la situation d'exécution de la loi de finances 2023 au 30 juin. En tant que document de reddition de compte, elle permet de renforcer l'information des parlementaires et du public sur la gestion des fonds publics en 2023. Par ailleurs, elle contribue à fixer des recommandations qui vont concourir à la correction des manquements constatés à mi-parcours. In fine, ce document vient doter le MINFI d'un outil analytique de suivi régulier de l'exécution budgétaire dans un contexte marqué par la recherche d'une plus grande discipline budgétaire.

Dans ses articulations, la revue semestrielle couvre uniquement les opérations du budget général. Les données utilisées sont issues du TABORD à fin juin 2023 produit par la Division de la Prévision, sur la base des informations de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA), du MINEPAT, de la DGB, de la DGI, de la DGD et de la DGTCFM.

Les thématiques particulières concernent les procédures dérogatoires (régies d'avances, avances de trésorerie), les ressources transférées, la dette flottante et la situation des marchés publics.

## RESUME EXECUTIF

Au premier semestre, l'exécution du budget 2023 a été marquée sur le plan international par la persistance des incertitudes liées aux tensions géopolitiques et à l'exposition aux menaces sécuritaires, notamment : (i) la baisse de la production manufacturière et la poursuite du durcissement des conditions monétaires et financières ; (ii) la persistance de la perturbation des chaînes d'approvisionnements mondiales, en lien avec la poursuite de la guerre en Ukraine.

Au plan national, l'économie camerounaise continue d'être résiliente face aux chocs économiques et sécuritaires et ce, malgré un contexte marqué par : (i) la poursuite de la crise sécuritaire dans trois régions du pays; (ii) une flambée des prix, en particulier ceux à la consommation ; (iii) la remontée des cours mondiaux du pétrole brut, qui a entraîné un accroissement des recettes budgétaires ainsi que des subventions des prix du carburant à la pompe; (iv) l'adoption d'une loi de finances rectificative à travers l'ordonnance N°2023/001 du 02 juin 2023.

Les crédits du budget général ouverts par la loi de finances initiale 2023 pour un montant de 6 274,8 milliards sont revus à la hausse de 367,7 milliards pour se chiffrer à 6 642,5 milliards. Toute chose qui situe le déficit budgétaire global à 0,7% du PIB.

L'exécution du budget de l'Etat de l'exercice 2023 à fin juin laisse apparaître un solde budgétaire base ordonnancement positif de 195,2 milliards, résultant de ressources ordinaires (hors recettes d'emprunts) de 2 372,9 milliards et de charges (hors amortissement de la dette) de 2 177,7 milliards.

### Exécution du budget en ressources

Les ressources globales de l'Etat à fin juin 2023 ont atteint 2 926,5 milliards, soit un taux de réalisation 44,1% des prévisions de la loi de finances rectificatives (LFR) 2023. Par rapport au 30 juin 2022, ces ressources diminuent de 5,4 milliards. Elles se composent des recettes internes pour 80,9% ainsi que des emprunts et dons pour 19,1%.

Les **recettes internes** ont été mobilisées à hauteur de 2 366,7 milliards, soit un taux de réalisation de 50,6% des prévisions annuelles. Comparées à la même période de 2022, les recettes internes augmentent de 329,8 milliards (+16,2%), en lien surtout avec la hausse des recettes non pétrolières (contribution de 14,3% à l'augmentation des recettes internes). Les recettes internes se composent des recettes pétrolières pour 19,2% et des recettes non pétrolières de 80,8%.

Les **recettes pétrolières** se chiffrent à 453,3 milliards contre 401,8 milliards à fin juin 2022, soit une augmentation de 51,5 milliards. Le taux de réalisation desdites recettes est de 53,8%.

Les **recettes non pétrolières** s'élèvent à 1 913,4 milliards et enregistrent un taux de réalisation de 49,9% de la prévision annuelle révisée. Par rapport à fin juin 2022, elles augmentent de 278,3 milliards (+17,0%). Elles se composent des recettes fiscales pour 93,4% et des recettes non fiscales pour 6,6%.

Les **recettes fiscales** se situent à 1 788 milliards, en hausse de 235,5 milliards par rapport à fin juin 2022. Les recettes **des impôts et taxes** s'établissent à 1 303,6

milliards, en hausse de 152,3 milliards (+13,2%). Les **recettes douanières** ont été mobilisées à hauteur de 484,4 milliards, en hausse de 83,2 milliards (+20,7%).

Les **recettes non fiscales** augmentent de 42,8 milliards par rapport au premier semestre 2022 pour s'établir à 125,4 milliards et affichent un taux de réalisation de 46,6% des prévisions annuelles.

Les **emprunts et dons** ont été mobilisés à hauteur de 559,8 milliards. Ils représentent 28,5% de la prévision annuelle d'un montant de 1 963,0 milliards. Les emprunts contractés par l'Etat en vue de continuer la réalisation des projets d'investissement se sont établis à 194,6 milliards, et représentent 24,5% des prévisions annuelles. Le recours au marché des adjudications a représenté 13,9% des recettes d'emprunts. A fin juin 2023, les dons ont été mobilisés à hauteur de 7,1 milliards, représentant 7% de la prévision annuelle des dons.

### **Exécution des charges budgétaires**

Les charges totales de l'Etat ont atteint 2 838,0 milliards, soit un taux de réalisation de 42,7% des prévisions de la LFR. Elles se répartissent comme suit :

Les **dépenses courantes** (hors intérêts sur la dette) se chiffrent à 1 673,6 milliards, soit un taux de réalisation de 48,5%. Elles représentent 59,0 % des charges totales de l'Etat. Les dépenses de personnel ordonnancées pèsent 38,0% des dépenses courantes.

Les **dépenses d'investissement** ont été ordonnancées à hauteur de 365,0 milliards, soit un taux d'exécution de 32,0%. Elles représentent 12,9% des charges totales à fin juin 2023.

Le paiement du **service de la dette publique** s'est établi à 799,4 milliards, en augmentation de 99,6 milliards par rapport à fin juin 2022. Le service de la dette publique représente 28,1% des charges totales de l'Etat et a été exécuté à hauteur de 39,1%.

Toutefois, l'exécution du budget 2023 reste entachée par des procédures dérogatoires et des carences dans l'exécution du budget d'investissement public.

Les efforts de mobilisation des ressources surtout celles de financement, d'amélioration de la consommation des crédits d'investissement et la maîtrise des charges de fonctionnement devront se poursuivre au deuxième semestre 2023, afin de faire face aux besoins sociaux et sécuritaires croissants.

## INTRODUCTION

Le présent rapport retrace la situation de l'exécution du budget de l'Etat à fin juin 2023, sur la base des dispositions de la loi N°2022/020 du 27 décembre 2022 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023, modifiée et complétée par l'ordonnance N°2023/001 du 02 juin 2023. Ce rapport revient sur l'exécution des recettes et des dépenses du budget général de l'Etat. Il décrit et analyse les faits saillants de l'économie mondiale et nationale qui ont marqué l'exécution du budget au cours de cette période. Le rapport est destiné à l'information du public et participe à la transparence budgétaire conformément à la loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques.

Au premier semestre 2023, le budget de l'Etat s'est exécuté dans un contexte international principalement marqué par : (i) la baisse de la production manufacturière et la poursuite du durcissement des conditions monétaires et financières ; (ii) la persistance de la perturbation des chaînes d'approvisionnements mondiales, en lien avec la poursuite de la guerre en Ukraine.

Selon les perspectives de l'économie mondiale (octobre 2023) du FMI, la croissance mondiale devrait ralentir pour se situer à 3,0%, après 3,5% en 2022, en lien principalement avec la situation dans la zone Euro (0,7% contre 3,3% en 2022). Dans les **pays avancés**, le taux de croissance passerait de 2,6% en 2022 à 1,5%. Toutefois, il devrait rester stable à 2,1% aux **Etats-Unis**. Dans les **pays émergents et en développement**, la croissance devrait être globalement stable à 4,0% en 2023. En **Chine**, elle est estimée à 5,0% après 3,0% en 2022, résultant d'une part, de la hausse de la consommation globale et des exportations nettes et d'autre part, de la baisse des investissements. En **Afrique subsaharienne**, la croissance devrait décélérer à 3,3% après 4,0% en 2022, influencée par le ralentissement de l'activité au **Nigeria** (2,9% après 3,3%) et en **Afrique du Sud** (0,9% après 1,9%). Dans la zone **CEMAC** où l'économie est fortement dépendante des cours du pétrole brut, la croissance devrait ralentir à 2,7% après 3,3% en 2022.

S'agissant des cours des matières premières, l'indice des prix des produits de base recule de 7,5 % entre février et août 2023. Cette baisse s'observe principalement sur les métaux de base (-15,7%) et le gaz naturel européen (-36,0%). Sur l'ensemble de l'année 2023, les cours moyens du pétrole brut devraient passer de 96,36 dollars le baril en 2022 à 80,5 dollars le baril.

**Au plan national**, le contexte d'exécution du budget est marqué par : (i) le relèvement des prix du carburant depuis le 1<sup>er</sup> février 2023, afin de réduire les subventions des prix à la pompe ; (ii) la revalorisation des salaires du personnel civil et militaire de l'Etat à un taux moyen de 5,2% ; (iii) l'octroi par le FMI d'une allocation générale de DTS qui a apporté des ressources additionnelles au budget de l'Etat ; et (iv) l'adoption d'une loi de finances rectificative (LFR).

Ce contexte a conduit aux dernières mises à jour du cadrage macroéconomique, qui affichent : (i) un taux de croissance de 3,9% en 2023 contre une projection initiale de 4,2% ; (ii) un taux d'inflation révisé à 6,7% contre 3,0% initialement prévu ; (iii) une

baisse des ressources totales, imputable à celle des emprunts et dons ; (iv) une hausse des dépenses totales, tirée par les dépenses courantes.

Le présent rapport d'exécution de la LFR 2023 à fin juin comporte quatre (04) parties : la première est consacrée aux ressources budgétaires, où sont analysées les recettes internes recouvrées et les ressources extérieures encaissées ; la deuxième s'intéresse aux charges budgétaires, c'est-à-dire, celles qui ont été effectivement ordonnancées ; la troisième présente les résultats budgétaires ; la quatrième quant à elle, revient sur les thématiques particulières liées à l'exécution du budget.

S'agissant de l'analyse de la performance, les ressources mobilisées et les dépenses exécutées sont comparées aux prévisions de la loi de finances rectificative.

## PREMIERE PARTIE : MOBILISATION DES RESSOURCES BUDGETAIRES

Les ressources budgétaires comprennent les recettes internes, les emprunts et les dons. Au 30 juin 2023, elles s'établissent à 2 926,5 milliards, et représentent 44,1% de la prévision annuelle révisée. Elles se composent des recettes internes pour 80,9% ainsi que des emprunts et dons pour 19,1%. Par rapport à fin juin 2022, les ressources baissent de 5,4 milliards (-0,2%), du fait de la diminution des emprunts et dons.

**Tableau 1 : Exécution globale du budget en ressources (en milliards)**

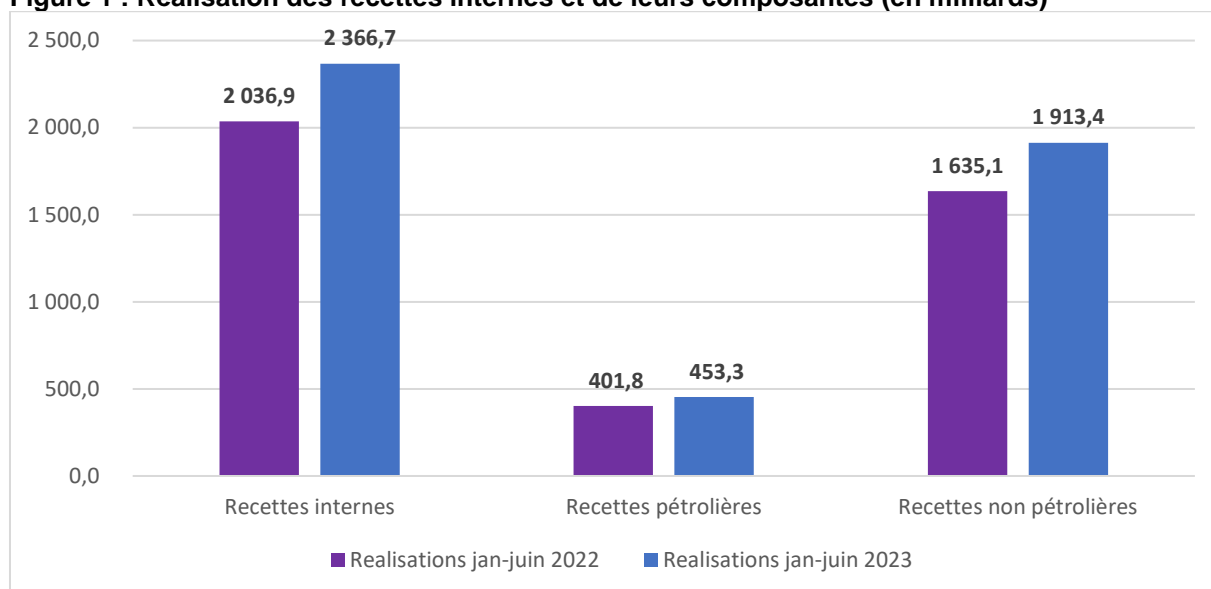
RUBRIQUES	L.F.I.	L.F.R.	Janv-juin 22	Janv-juin 23	Variation jan-juin 2022/jan-juin 2023		Taux d'exécution (%)
	2023	2023	Réalisations	Réalisations	Valeur (e)=(d) - (c)	(%)(e)/(c)	(d)/(b)
	(a)	(b)	(c)	(d)			
<b>A- RECETTES INTERNES</b>	<b>4 585,5</b>	<b>4 679,5</b>	<b>2 036,9</b>	<b>2 366,7</b>	<b>329,8</b>	<b>16,2</b>	<b>50,6</b>
<b>I-Recettes pétrolières</b>	<b>807,0</b>	<b>841,8</b>	<b>401,8</b>	<b>453,3</b>	<b>51,5</b>	<b>12,8</b>	<b>53,8</b>
1-Redevance SNH	462,0	594,5	334,9	351,3	16,4	4,9	59,1
2- IS pétrole	100,0	247,3	66,9	102,0	35,1	52,5	41,2
<b>II- Recettes non pétrolières</b>	<b>3 778,5</b>	<b>3 837,7</b>	<b>1 635,1</b>	<b>1 913,4</b>	<b>278,3</b>	<b>17,0</b>	<b>49,9</b>
<b>1- Recettes fiscales</b>	<b>3 528,1</b>	<b>3 568,4</b>	<b>1 552,5</b>	<b>1 788,0</b>	<b>235,5</b>	<b>15,2</b>	<b>50,1</b>
<b>a- Recettes des impôts et taxes</b>	<b>2 523,4</b>	<b>2 594,7</b>	<b>1 151,3</b>	<b>1 303,6</b>	<b>152,3</b>	<b>13,2</b>	<b>50,2</b>
dont - TVA	900,0	914,0	358,8	378,0	19,2	5,4	41,4
- IS non pétrole	500,0	515,0	296,7	337,6	40,9	13,8	65,6
- Droits d'accises	310,0	310,0	141,4	159,2	17,8	12,6	51,4
- Droits d'enreg.et timbre	135,8	141,1	53,5	75,5	22,0	41,1	53,5
- TSPP	155,0	155,0	76,5	81,5	5,0	6,5	52,6
<b>b- Recettes douanières</b>	<b>1 004,7</b>	<b>973,7</b>	<b>401,2</b>	<b>484,4</b>	<b>83,2</b>	<b>20,7</b>	<b>49,7</b>
dont - Droit de douane/import.	419,7	365,8	158,3	188,7	30,4	19,2	51,6
- TVA import	437,7	446,1	190,9	222,6	31,7	16,6	49,9
- Droits d'accises/import.	61,3	60,9	25,0	30,8	5,8	23,2	50,6
- Droits de sortie	61,3	58,0	20,0	24,3	4,3	21,5	41,9
<b>2- Recettes non fiscales</b>	<b>250,4</b>	<b>269,3</b>	<b>82,6</b>	<b>125,4</b>	<b>42,8</b>	<b>51,8</b>	<b>46,6</b>
<b>B- RECETTES D'EMPRUNTS ET DONS</b>	<b>1 689,3</b>	<b>1 963,0</b>	<b>895,0</b>	<b>559,8</b>	<b>-325,2</b>	<b>-37,5</b>	<b>28,5</b>
<b>RECETTES D'EMPRUNTS</b>	<b>1 598,3</b>	<b>1 862,0</b>	<b>833,3</b>	<b>552,7</b>	<b>-270,6</b>	<b>-33,7</b>	<b>29,7</b>
- Prêts projets	795,4	795,4	343,6	194,6	-149,0	-43,4	24,5
- Prêts FMI	139,0	136,0	69,0	45,4	-23,6	-34,2	33,4
- Appuis budgétaires	101,0	88,1	45,9	23,3	-22,6	-49,2	26,4
- Emission titres publics	450,0	450,0	304,8	229,4	-75,4	-24,7	51,0
- Emprunts bancaires	71,7	271,7	0,0	0,0	0,0	NC	0,0
Allocation DTS	41,2	120,8	70,0	60,0	-10,0	-14,3	49,7
<b>DONS</b>	<b>91,0</b>	<b>101,0</b>	<b>61,7</b>	<b>7,1</b>	<b>-54,6</b>	<b>-88,5</b>	<b>7,0</b>
<b>TOTAL RESSOURCES DU BUDGET GENERAL</b>	<b>6 274,8</b>	<b>6 642,5</b>	<b>2 931,9</b>	<b>2 926,5</b>	<b>-5,4</b>	<b>-0,2</b>	<b>44,1</b>

Source : MINFI

## 1.1-Les recettes internes

Les recettes internes sont composées des recettes pétrolières et des recettes non pétrolières. Au 30 juin 2023, elles se situent à 2 366,7 milliards, soit un taux de réalisation de 50,6% par rapport à la prévision annuelle. En comparaison à leur niveau à la même date de 2022, elles augmentent de 329,8 milliards (+16,2%), en lien surtout avec la hausse des recettes non pétrolières.

**Figure 1 : Réalisation des recettes internes et de leurs composantes (en milliards)**

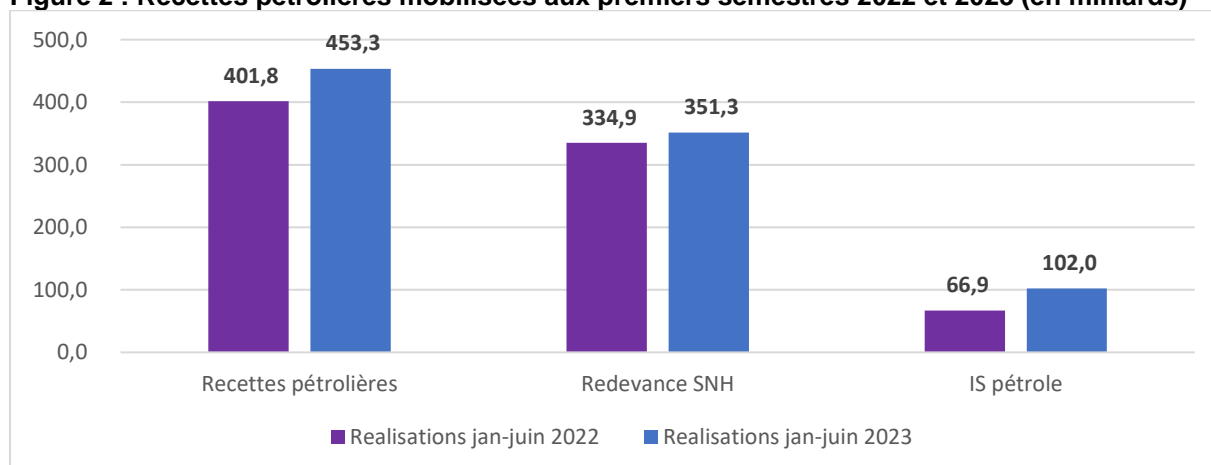


**Source :** MINFI

### 1.1.1-Les recettes pétrolières

Au premier semestre 2023, les recettes pétrolières se chiffrent à 453,3 milliards, soit un taux de réalisation de 53,8% par rapport à la prévision annuelle. Elles comprennent 351,3 milliards de redevance pétrolière SNH et 102,0 milliards d'impôt sur les sociétés pétrolières. En glissement annuel, les recettes pétrolières augmentent de 51,5 milliards (+12,8%).

**Figure 2 : Recettes pétrolières mobilisées aux premiers semestres 2022 et 2023 (en milliards)**

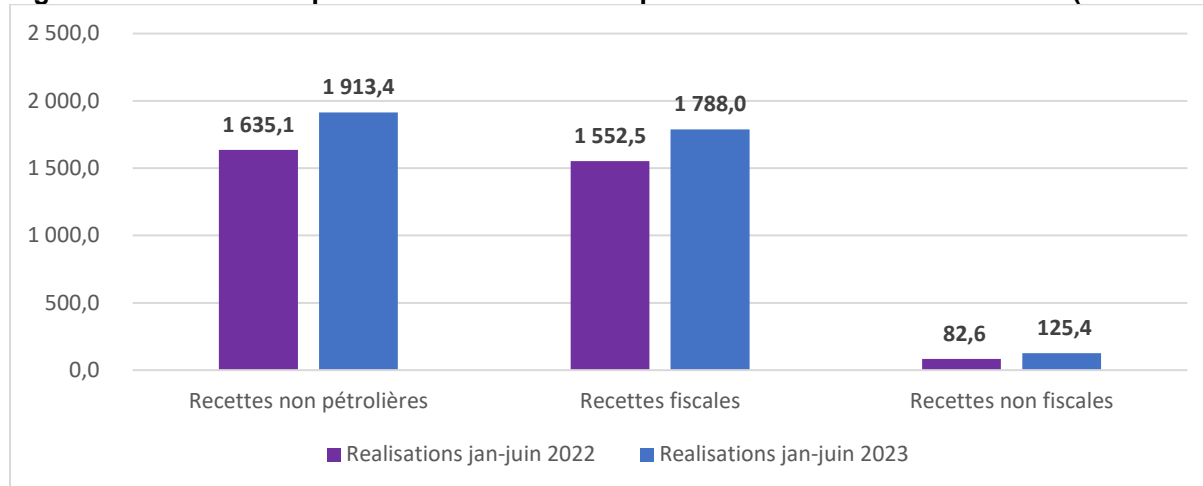


**Source :** MINFI

### 1.1.2-Les recettes non pétrolières

Au 30 juin 2023, les recettes non pétrolières se chiffrent à 1 913,4 milliards et enregistrent un taux de réalisation de 49,9% des prévisions de la LFR 2023. Les recettes non pétrolières se composent des recettes fiscales pour 93,4% et des recettes non fiscales pour 6,6%. Par rapport à la même date de 2022, les recettes non pétrolières augmentent de 278,3 milliards (+17,0%), résultant de la hausse des deux composantes.

Figure 3 : Recettes non pétrolières mobilisées au premier semestre en 2022 et 2023 (en milliards)

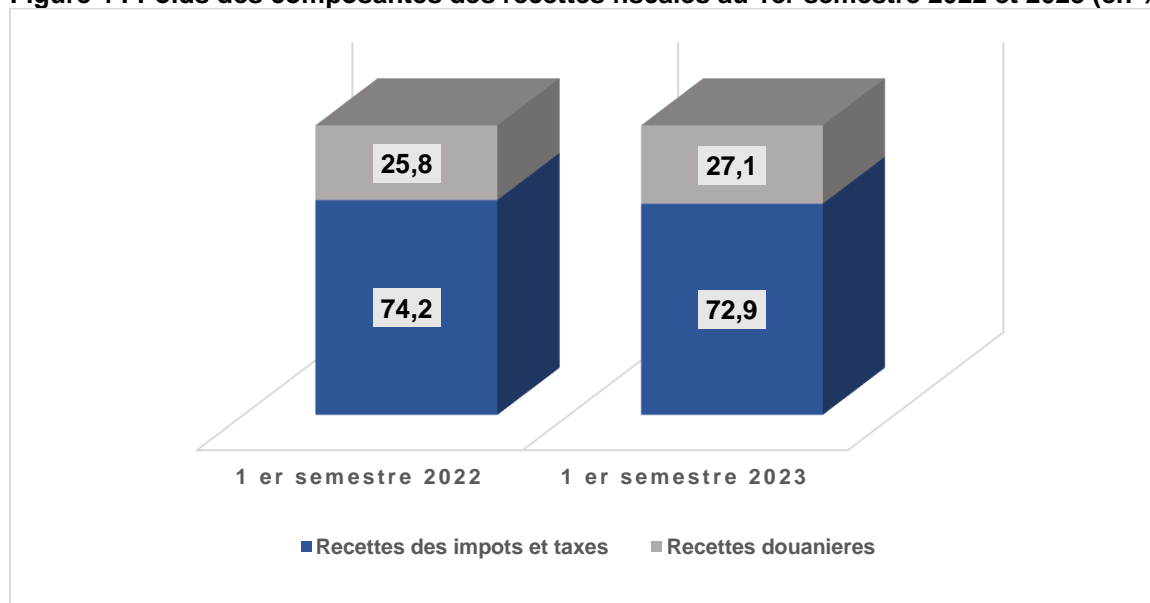


Source : MINFI

#### 1.1.2.1-Les recettes fiscales

Les recettes fiscales sont constituées des impôts et taxes intérieurs et des recettes douanières. Au 30 juin 2023, elles s'établissent à 1 788 milliards, soit un taux de réalisation de 50,1% de la prévision annuelle d'un montant de 3 568,4 milliards. Par rapport à fin juin 2022, les recettes fiscales s'accroissent de 235,5 milliards (+15,2%), résultant d'une hausse des impôts et taxes (+152,3 milliards) et des recettes douanières (+83,2 milliards).

Figure 4 : Poids des composantes des recettes fiscales au 1er semestre 2022 et 2023 (en %)



Source : MINFI

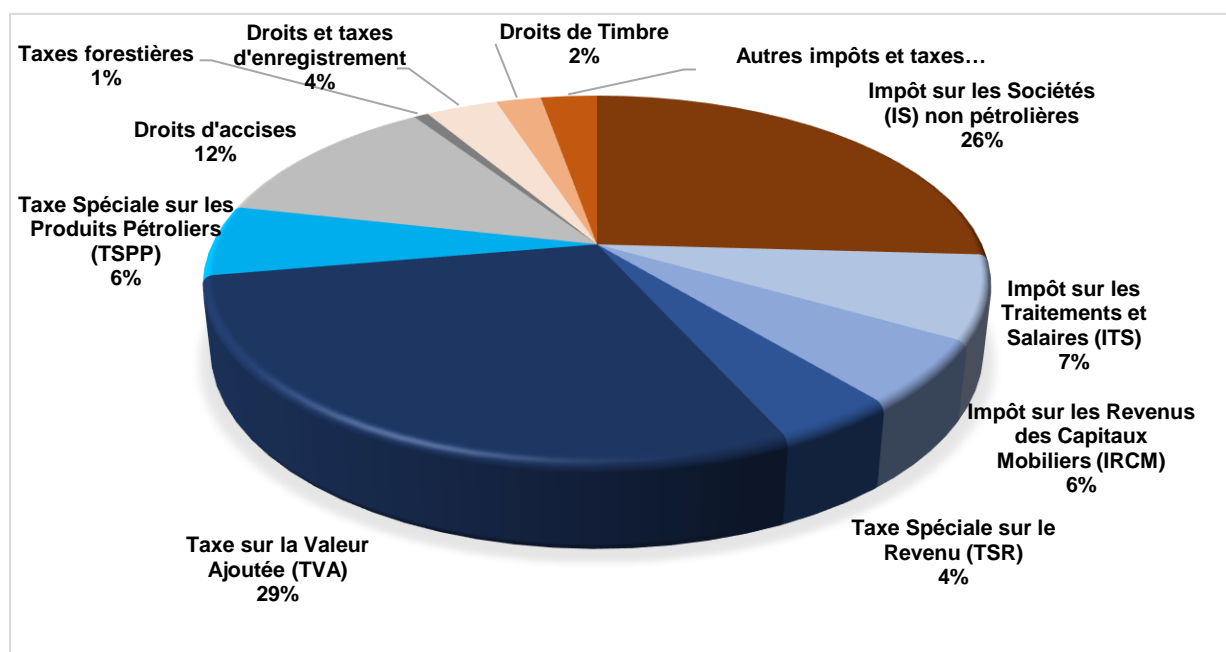
## ❖ Les impôts et taxes

Sur un objectif annuel de 2 594,7 milliards, les impôts et taxes mobilisés au titre du premier semestre 2023 s'établissent à 1 303,6 milliards, soit un taux de réalisation de 50,2 %. Par rapport au premier semestre 2022, ces réalisations sont en hausse de 152,3 milliards (+13,2 %). Cette performance s'explique par les réformes d'administration de l'impôt et de politique fiscale.

Les réformes d'administration de l'impôt ont permis d'élargir l'assiette fiscale, de resserrer le suivi des contribuables, de sécuriser les recettes et de faciliter les obligations fiscales des usagers. Elles ont principalement porté sur : (i) la détection et le reclassement de plus de 5 000 contribuables au régime du réel sur la base de l'exploitation des différentes sources d'informations (commerce extérieur, listing clients/fournisseurs, DSF, déclarations mensuelles des contribuables...) ; et (ii) la réorganisation des services et la dématérialisation des procédures fiscales.

Pour ce qui est des réformes de politique fiscale de la loi de finances, elles ont porté sur : (i) la hausse des tarifs des droits de timbre avec des recettes additionnelles de 7,2 milliards ; (ii) l'instauration de la TSPP sur gaz avec une plus-value de 1,6 milliard ; et (iii) l'application de la taxe sur les opérations de transfert d'argent qui a généré des ressources additionnelles de 3,1 milliards.

Figure 5 : Poids des recettes des impôts et taxes au premier semestre 2023



Source : MINFI

Par nature de recettes, les impôts et taxes ci-après affichent des performances à la hausse :

- l'Impôt sur les Sociétés (IS) non pétrolières : 337,6 milliards ont été mobilisés pour un objectif annuel de 515,0 milliards, soit un taux de réalisation de 65,6%. Comparées aux réalisations du 1<sup>er</sup> semestre 2022, ces recettes sont en hausse de 40,9 milliards (+13,8%) du fait de l'accroissement du rendement des soldes

annuels payés au mois de mars 2023 (+35,1 milliards) et des recettes importantes collectées sur les arriérés fiscaux de certaines entreprises publiques ;

- l'Impôt sur les Revenus des Capitaux Mobiliers (IRCM) : 74,4 milliards ont été mobilisés pour un objectif annuel de 70,0 milliards, soit un taux de réalisation de 106,3%. Par rapport à la même période en 2022, ces recettes sont en hausse de 44,6 milliards (+149,6%), du fait notamment de l'IRCM sur les plus-values de l'opération de rachat de Guinness Cameroun par la Société Anonyme des Boissons du Cameroun (SABC) ;
- les droits d'enregistrement : sur un objectif annuel de 88,1 milliards, l'Administration fiscale a mobilisé 46,4 milliards, ce qui représente un taux de réalisation de 52,7%. Par rapport au premier semestre 2022, les droits d'enregistrement progressent de 55,4%, du fait notamment de l'enregistrement de l'opération de rachat de Guinness Cameroun évoquée ci-haut ;
- les droits de timbre : 29,1 milliards ont été mobilisés pour un objectif annuel de 53,0 milliards, soit un taux de réalisation de 55,0%. Par rapport à la même période en 2022, ils augmentent de 5,5 milliards (+23,4%), du fait de la hausse des tarifs des droits de timbre ;
- les droits d'accises : sur un objectif annuel de 310,0 milliards, un montant de 159,2 milliards a été mobilisé, soit un taux de réalisation de 51,4%. Par rapport au 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice précédent, les droits d'accises augmentent de 12,6%, du fait notamment de la hausse desdits droits dans le secteur brassicole.

Par contre l'on note un recul des taxes forestières de 1,8 milliard (-16,4%), du fait de la morosité de l'activité dans ce secteur.

**Tableau 2 : Rendement des impôts et taxes à fin juin (en milliards)**

Impôts et taxes	Prévisions LFR [a]	Janvier –juin 2023				Janv-juin Réal 22. [f]	Variation semestrielle 2023/2022	
		Objectif [b]	Réalisation [c]	Taux de réalisation			Valeur [c]-[f]	relative [c]/[f]
				d=[c]/[b]	e=[c]/[a]			
Impôt sur les Sociétés (IS) non pétrolières	515,0	327,3	337,6	103,1%	65,6%	296,6	+41,0	+13,8%
Impôt sur les Traitements et Salaires (ITS)	210,0	102,1	96,5	94,6%	46,0%	96,9	-0,4	-0,4%
Impôt sur les Revenus des Capitaux Mobiliers (IRCM)	70,0	49,3	74,4	151,0%	106,3%	29,8	+44,6	+149,6%
Taxe Spéciale sur le Revenu (TSR)	127,0	57,7	55,4	96,1%	43,6%	53,6	+1,9	+3,5%
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	914,0	389,4	378,0	97,1%	41,4%	358,8	+19,2	+5,3%
Taxe Spéciale sur les Produits Pétroliers (TSPP)	155,0	78,6	81,5	103,7%	52,6%	76,5	+5,0	+6,6%
Droits d'accises	310,0	158,3	159,2	100,5%	51,4%	141,4	+17,7	+12,6%
Taxes forestières	21,9	12,1	9,2	75,4%	41,8%	10,9	-1,7	-15,9%
Droits et taxes d'enregistrement	88,1	35,0	46,4	132,4%	52,7%	29,9	+16,5	+55,4%
Droits de Timbre	53,0	26,5	29,1	110,1%	55,0%	23,6	+5,5	+23,4%
Autres impôts et taxes	130,6	39,6	36,2	91,6%	27,7%	33,3	+2,9	+8,7%
<b>TOTAL</b>	<b>2 594,7</b>	<b>1 275,8</b>	<b>1 303,6</b>	<b>102,2%</b>	<b>50,2%</b>	<b>1 151,3</b>	<b>+152,3</b>	<b>+13,2%</b>

**Source** : MINFI

## ❖ Les recettes douanières

Sur un objectif annuel de 973,7 milliards, les recettes douanières mobilisées au titre du premier semestre 2023, se hissent à 484,4 milliards, soit un taux de réalisation de 49,7%. Par rapport au premier semestre 2022, ces réalisations sont en hausse de 83,2 milliards (+20,7%) du fait de la reprise des échanges extérieurs et de l'impact positif des nouvelles mesures de la loi de finances 2023.

S'agissant des échanges extérieurs, l'on relève la hausse du nombre de manifestes aux Ports Autonomes de Douala et de Kribi (+12,1%) et du nombre de conteneurs (EVP) déclarés à l'entrée (+10,7%).

Concernant les mesures nouvelles de la loi de finances, l'impact positif à fin juin 2023 est évalué à 22,9 milliards, du fait du relèvement du taux de la redevance informatique (+10,8 milliards), du réajustement des taux de droits de sortie sur certains produits (+3,1 milliards), de l'affectation de 32% des contributions communautaires aux recettes budgétaires (+3,2 milliards) et de la soumission de certaines marchandises aux droits d'accises (+5,8 milliards).

Les recettes du premier semestre 2023 auraient pu être meilleures n'eût été :

- l'accumulation de la dette de l'Etat (39,2 milliards dont 20,6 milliards pour le MINEPAT et 18,7 milliards pour les autres administrations) ;
- les nouvelles opérations non quittancées des Marketeurs dont le montant des droits et taxes est évalué à 47,8 milliards ;
- l'accumulation de la dette de la SONARA : 1,7 milliard en 2023 non compris les navires non déclarés ;
- l'impact de l'Accord de Partenariat Economique (APE) entre le Cameroun et l'Union européenne évalué à 8,6 milliards à fin juin 2023 contre 5,4 milliards en glissement annuel.

La TVA à l'importation représente 46% des recettes douanières et les droits de douane à l'importation, 39%.

**Tableau 3 : Ventilations des recettes par type de droits et taxes, à fin juin 2023 (en milliards)**

Libellés	L.F.R.	janv-juin 2023				janv-juin 22	variation 2023/22	
		Objectif	Réalisation	Taux de Réalisation (en%)		Réalisation	Valeur	(%)
				(c/b)	(c/a)			
(a)	(b)	(c)	(c/b)	(c/a)	(d)	e=(c-d)	(e/d)	
Droits de douane à l'import.	365,8	190,1	188,7	99,3	51,6	158,3	30,4	19,2
TVA à l'import.	446,1	215,3	222,6	103,4	49,9	190,9	31,7	16,6
Droits d'Accises/ Import.	60,9	32	30,8	96,3	50,6	25	5,8	23,2
Droits de Sortie	58	29,9	24,3	81,3	41,9	20	4,3	21,5
Autres recettes des douanes	21,7	3,1	19,3	622,6	88,9	6,7	12,6	188,1
<b>TOTAL</b>	<b>973,7</b>	<b>470,4</b>	<b>484,4</b>	<b>103,0</b>	<b>49,7</b>	<b>401,1</b>	<b>83,3</b>	<b>20,8</b>

**Source** : MINFI

Au premier semestre 2023, les recettes de TVA à l'importation recouvrées ont atteint 222,6 milliards, soit un taux de réalisation de 49,9% par rapport aux prévisions annuelles. Par rapport au premier semestre 2022, elles s'accroissent de 31,7 milliards (+16,6%).

Les droits de douane à l'importation s'élèvent à 188,7 milliards, contre de 158,3 milliards au premier semestre 2022, soit une hausse de 19,2% et un taux de réalisation de 51,6% des prévisions de la LFR 2023.

Les droits d'accises se chiffrent à 30,8 milliards, en hausse de 23,2% en glissement annuel. Par rapport à l'objectif annuel de 60,9 milliards, le taux de réalisation est de 50,6%.

Les droits de sortie s'élèvent à 24,3 milliards contre 20,0 milliards au premier semestre 2022, soit une hausse de 21,5%. Le taux de réalisation des prévisions annuelles est de 41,9%.

### 1.1.2.2-Les recettes non fiscales

Elles sont constituées des revenus du domaine de l'État (redevances et loyers pour l'utilisation du domaine de l'État, cessions d'éléments du patrimoine immobilier de l'État) ; des recettes de services (produits de la vente de biens et services) ; des cotisations pour la retraite ; du droit de transit pétrolier et des autres recettes non fiscales (dividendes versés par les entreprises où l'État est actionnaire, recettes exceptionnelles, redevances portuaires ...).

A fin juin 2023, les recettes non fiscales mobilisées au sein des administrations sont estimées à 125,4 milliards pour un objectif de 269,3 milliards fixé par la loi de finances, soit un taux de réalisation de 46,6%. En glissement annuel, ces recettes sont en hausse de 42,8 milliards, résultant de l'augmentation des autres recettes non fiscales (+34,7 milliards), des cotisations pour la retraite (+7,9 milliards) et du droit de transit pétrolier (+2 milliards).

**Tableau 4 : Réalisations des recettes non fiscales (en milliards)**

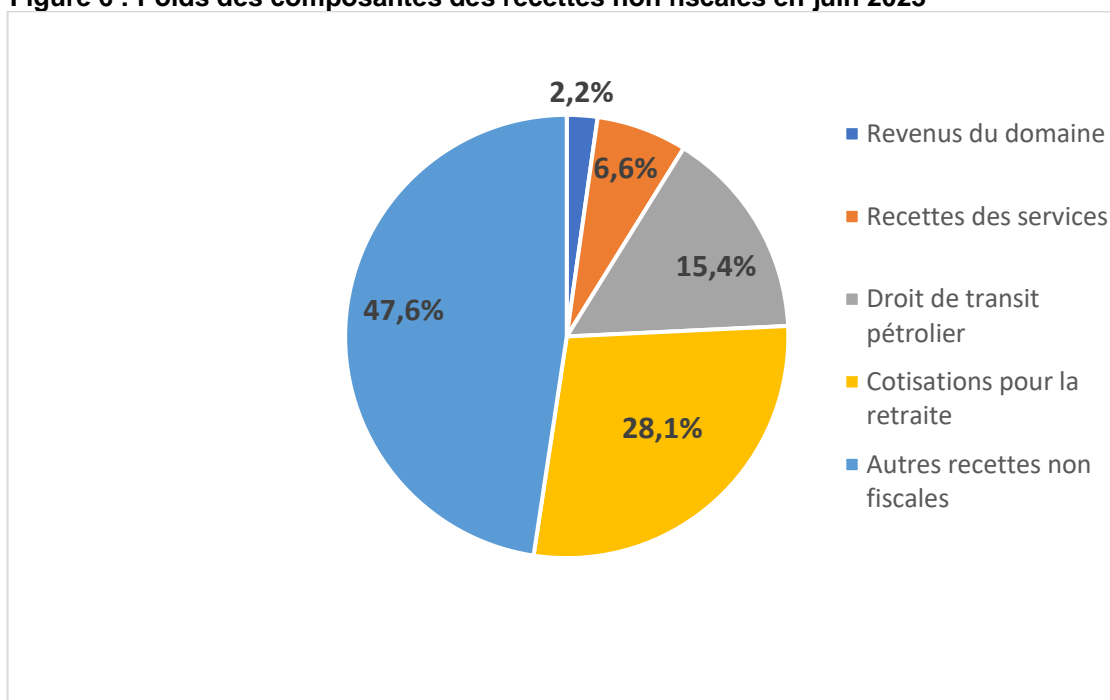
Libellés	LFR 2023 (a)	Réalisation 30 juin 2022 (b)	Réalisation au 30 juin 2023 (c)	Variation (c/b)		Taux d'exécution 2023 (%)
				Valeur	en %	
Revenus du domaine	7,9	3,5	2,8	-0,7	-20,0	35,4
Recettes des services	75,5	9,4	8,3	-1,1	-11,7	11,0
Droit de transit pétrolier	45,2	17,3	19,3	2,0	11,6	42,7
Cotisations pour la retraite	64,5	27,4	35,3	7,9	28,8	54,7
Autres recettes non fiscales	76,2	25,0	59,7	34,7	138,8	78,3
-dont dividendes des actions et participations	ND	14,6	44,6	30	205,5	NC
<b>TOTAL</b>	<b>269,3</b>	<b>82,6</b>	<b>125,4</b>	<b>42,8</b>	<b>51,8</b>	<b>46,6</b>

**Source** : MINFI ; ND : non disponible ; NC : non calculé

Au 30 juin 2023, la situation des recettes non fiscales par composantes se présente ainsi qu'il suit :

- ❖ **les recettes des services** s'élèvent à 8,3 milliards, soit un taux de réalisation de 11,0% par rapport à la loi de finances. En glissement annuel, elles baissent de 1,1 milliard (-11,7%).
- ❖ **les cotisations pour la retraite** passent de 27,4 milliards à fin juin 2022 à 35,3 milliards, soit une hausse de 7,9 milliards. Par rapport à l'objectif annuel de 64,5 milliards, le taux de réalisation est de 54,7%.
- ❖ **Le droit de transit pétrolier** se chiffre à 19,3 milliards, soit un taux de réalisation de 42,7% par rapport à la loi de finances rectificative. En glissement annuel, il progresse de 2 milliards (+11,6%) du fait de l'augmentation du volume de pétrole exporté par le Tchad.
- ❖ **Les autres recettes non fiscales** se situent à 59,7 milliards, soit un taux de réalisation de 78,3% des prévisions de la loi de finances. En glissement annuel, elles augmentent de 34,7 milliards (+138,8%), du fait de la reprise de la distribution des dividendes.
- ❖ **Les revenus du domaine** s'élèvent à 2,8 milliards, soit un taux de réalisation de 35,4% par rapport à l'objectif annuel de 7,9 milliards. En glissement annuel, ils baissent de 0,7 milliard (-20,0%).

Figure 6 : Poids des composantes des recettes non fiscales en juin 2023



Source : MINFI

## 1.2-Emprunts et dons

Les prévisions des emprunts et dons dans la loi de finances sont de 1 963 milliards. A fin juin 2023, les emprunts et dons ont été mobilisés à hauteur de 559,8 milliards, soit un taux de réalisation de 28,5%.

### 1.2.1-Recettes d'Emprunts

Les emprunts comprennent les prêts projets, les prêts programmes, les émissions de titres publics, les emprunts bancaires et les DTS. Sur un objectif révisé de 1 862 milliards, les emprunts contractés par l'Etat se sont établis à 552,7 milliards, soit un taux de réalisation de 29,7%.

#### 1.2.1.1-Prêts projets

Au 30 juin 2023, les tirages sur prêts projets sont de 194,6 milliards, soit 24,5% de la prévision annuelle.

#### 1.2.1.2-Prêts programmes

Les prêts-programmes sont constitués des prêts FMI et des autres appuis budgétaires. A fin juin 2023, ils s'élèvent à 68,7 milliards dont 45,4 milliards de prêts FMI et 23,3 milliards des autres appuis budgétaires.

#### 1.2.1.2-Emissions de titres publics

Les titres publics sont constitués des Bons de Trésor Assimilables (BTA) et des Obligations du Trésor. Au premier semestre 2023, le financement du budget par émissions des titres publics est de 229,4 milliards, soit un taux de réalisation 51,0%. Ils se répartissent en 10,7 milliards de BTA nets et en 218,7 milliards d'obligations du trésor.

### ❖ Bons du Trésor Assimilables (BTA)

Les BTA sont émis à court terme pour combler les besoins ponctuels de trésorerie, avec des maturités de 13, 26 et 52 semaines. A fin juin 2023, les émissions de BTA s'élèvent à 253,4 milliards contre 147,5 milliards à la même période de 2022, soit une hausse de 105,9 milliards en valeur absolue et 71,8% en valeur relative. Les remboursements effectués se situent à 242,7 milliards et concernent les BTA émis en 2022 (217,7 milliards) et en 2023 (25,0 milliards). En tenant compte des remboursements, les émissions nettes des BTA s'élèvent à 10,7 milliards au premier semestre 2023.

**Tableau 5 : Emissions des BTA des premiers semestres 2022 et 2023 (en milliards)**

Maturité	Premier semestre 2022		Premier semestre 2023		Variations		
	Montant émis	Taux d'intérêt Moyen Pondéré (TIMP)	Montant émis	Taux d'intérêt Moyen Pondéré (TIMP)	Valeur	(en %)	TIMP
13 semaines	4,0	2,5%	50,5	4,4%	46,5	1162,5	0,5%
26 semaines	143,5	2,7%	185,9	4,3%	42,4	29,5	0,6%
52 semaines	0,0		17,0	4,4%	17,0	-	
<b>Total</b>	<b>147,5</b>	<b>-</b>	<b>253,4</b>	<b>-</b>	<b>105,9</b>	<b>71,8</b>	

**Source :** MINFI

## ❖ Obligations du Trésor

Les OTA et les ECMR sont des instruments financiers de mêmes caractéristiques de moyen et long termes émis pour financer les projets d'investissement public, mais qui diffèrent par le marché d'émission. Leur maturité minimale est de 02 ans. Au cours du présent exercice, le Gouvernement a fait le choix de diversifier les types d'instruments ainsi que les sources de financement en sollicitant les deux marchés.

A fin juin 2023, les émissions des OTA et des ECMR s'élèvent à 218,7 milliards, dont 42,5 milliards émis par adjudication et 176,2 milliards par syndication. En glissement annuel, les émissions cumulées enregistrent une baisse de 46,32% par rapport à 2022. Les remboursements d'OTA effectués au cours de la période sous revue s'élèvent à 83,48 milliards contre 130,8 milliards à la même période en 2022, soit une baisse de 36,15%. Le financement net par émission des obligations du Trésor (suivant les deux mécanismes d'émission) s'élève ainsi à 135,2 milliards.

**Tableau 6 : Emissions des OTA aux premiers semestres 2022 et 2023 (en milliards)**

Maturité	2022		2023		Variation		
	Montant émis	Taux d'intérêt	Montant émis	Taux d'intérêt	Valeur	(en %)	Taux d'intérêt
2 ans	25	4,50%	15,00	4,75%	-10	-40,0	0,25%
3 ans			84,37	5,70%		-	5,70%
4 ans	25	4,50%	61,61	6,00%	36,613	146,4	1,50%
5 ans	112,6	5,50%	14,50	5,75%	-98,1	-87,1	0,25%
6 ans			32,58	6,63%	32,582	-	6,63%
7 ans	235	6,20%		6,20%	-235	-100,0	0,00%
8 ans			10,64	7,25		-	725,00%
10 ans	9,85	5,00%		5,00%	-9,85	-100,0	0,00%
<b>Total</b>	<b>407,45</b>	<b>-</b>	<b>218,704</b>	<b>-</b>	<b>-283,755</b>	<b>-46,3</b>	<b>-</b>

**Source :** MINFI

**Tableau 7 : Remboursement des titres publics**

Libellés	2022	2023	Variation	
			En valeur	En %
BTA-13 semaines	61,62	69,70	8,08	13,1
BTA-26 semaines	101,50	173,00	71,50	70,4
BTA-52 semaines	32,00		-32,00	-100,0
<b>TOTAL BTA</b>	<b>195,12</b>	<b>242,70</b>	<b>47,58</b>	<b>24,4</b>
02 ANS	33,35		-33,35	-100,0
03 ANS	97,41	35,00	-62,41	-64,1
04 ANS		48,48	48,48	-
TOTAL OTA	130,76	83,48	-47,27	-36,1
<b>Total</b>	<b>325,88</b>	<b>326,18</b>	<b>0,31</b>	<b>0,09</b>

**Source :** MINFI

### 1.2.2-Les dons

La loi de finances prévoit un montant de 101 milliards au titre des dons. Au 30 juin 2023, les dons ont été mobilisés à hauteur de 7,1 milliards, représentant 7,0% de la prévision annuelle.

## DEUXIEME PARTIE : EXECUTION DES CHARGES BUDGETAIRES

Les prévisions initiales de l'exercice 2023 ont été modifiées par l'ordonnance N°2023/001 du 02 juin 2023, modifiant et complétant certaines dispositions de la loi N°2022/026 du 27 décembre 2022, portant Loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023. C'est sur la base des prévisions de cette ordonnance qu'ont été calculés les taux d'exécution budgétaire.

Conformément à ces modifications, l'enveloppe globale des dépenses de l'exercice 2023 est ainsi passée de 6 274,8 milliards à 6 642,5 milliards.

Au 30 juin 2023, les charges totales de l'Etat ont atteint 2 838,0 milliards soit un taux d'exécution de 42,7% des prévisions de la LFR. Par rapport à la même date de 2022, elles s'accroissent de 392,0 milliards (+16,0%), tirées surtout par les dépenses courantes.

### 2.1-Dépenses par nature économique

Les dépenses de l'Etat comprennent les dépenses courantes (hors intérêts de la dette), les dépenses en capital ainsi que le service de la dette publique. Leur exécution est présentée sur la base des ordonnancements.

Tableau 8 : Exécution globale du budget en dépenses (en milliards)

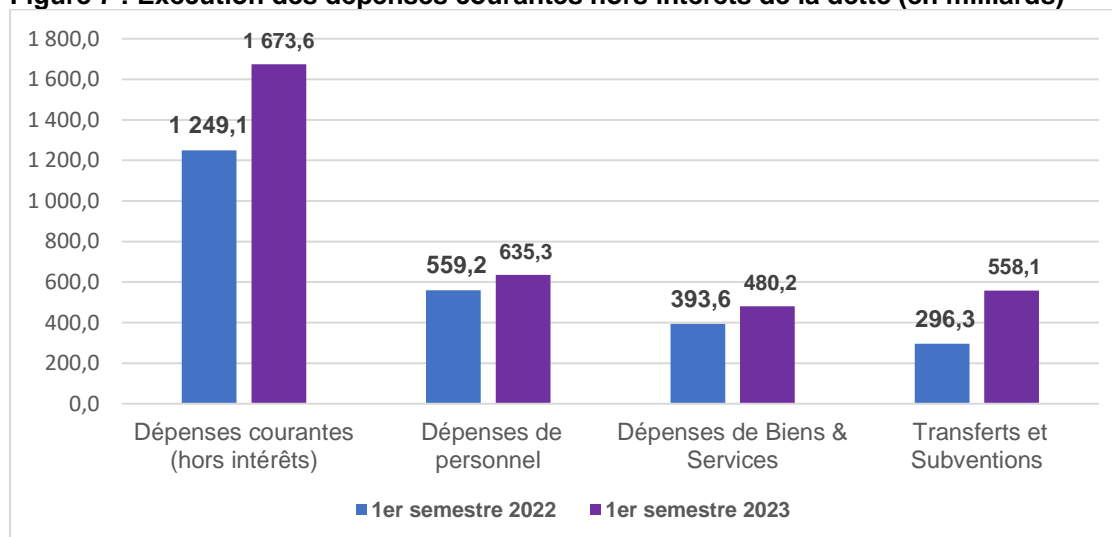
RUBRIQUES	L.F.I	L.F.R.	Exécution à fin juin 2022	Exécution à fin juin 2023	Taux d'exécution %	Variation	
	2022 (a)	2022 (b)				(c)	(d)
<b>I-Dépenses courantes (hors intérêts)</b>	<b>3 366,5</b>	<b>3 453,5</b>	<b>1 249,1</b>	<b>1 673,6</b>	<b>48,5</b>	<b>424,5</b>	<b>34,0</b>
Fonctionnement courant	2 333,5	2 280,7	952,8	1 115,5	48,9	162,7	17,1
- Dépenses de personnel	1 257,7	1 313,2	559,2	635,3	48,4	76,1	13,6
<i>Dont salaires</i>							
- Dépenses de Biens & Services	1 075,8	967,5	393,6	480,2	49,6	86,6	22,0
<i>dont FINEX</i>	107,3	107,3	0,0	48,6	45,3	48,6	NC
<i>dont - à régulariser</i>	0,0	0,0	201,0	212,8	NC	11,8	5,9
Transferts et Subventions	1 033,0	1 172,8	296,3	558,1	47,6	261,8	88,4
<i>dont - à régulariser</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	NC	0,0	NC
- Subventions	773,8	913,6	172,4	432,2	47,3	259,8	150,7
- Pensions	259,2	259,2	123,9	125,9	48,6	2,0	1,6
<b>II- Dépenses d'investissement</b>	<b>1 169,7</b>	<b>1 142,2</b>	<b>461,5</b>	<b>365,0</b>	<b>32,0</b>	<b>-96,5</b>	<b>-20,9</b>
Sur financements extérieurs	723,5	723,5	227,0	170,3	23,5	-56,7	-25,0
Sur ressources propres	416,2	388,7	224,3	184,4	47,4	-39,9	-17,8
Dépenses de restructuration/réhabilitation	30,0	30,0	8,4	8,5	28,3	0,1	1,2
<b>III- Prêts rétrocédés</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>35,6</b>	<b>0,0</b>	<b>NC</b>	<b>-35,6</b>	<b>-100,0</b>
<b>IV- Service de la dette publique</b>	<b>1 738,6</b>	<b>2 046,8</b>	<b>699,8</b>	<b>799,4</b>	<b>39,1</b>	<b>99,6</b>	<b>14,2</b>
Dette extérieure	898,0	898,0	321,5	350,6	39,0	29,1	9,1
- Intérêts	194,0	194,0	106,0	83,9	43,2	-22,1	-20,8
- Principal	704,0	704,0	215,5	266,7	37,9	51,2	23,8
Dette intérieure	840,6	1 148,8	378,3	448,8	39,1	70,5	18,6
- Intérêts	119,9	128,9	22,7	54,4	42,2	31,7	139,6
- amortissement du principal	521,8	561,8	39,3	59,0	10,5	19,7	50,1
- Remboursement crédits TVA	84,0	84,0	52,0	22,0	26,2	-30,0	-57,8
- Arriérés intérieurs	114,9	374,1	46,8	313,4	83,8	266,6	569,7
<b>TOTAL Charges budgétaires</b>	<b>6 274,8</b>	<b>6 642,5</b>	<b>2 446,0</b>	<b>2 838,0</b>	<b>42,7</b>	<b>392,0</b>	<b>16,0</b>

Source : MINFI

### 2.1.1-Dépenses courantes (hors intérêts de la dette)

Les dépenses courantes (hors intérêts de la dette) comprennent les dépenses de fonctionnement courant (dépenses de personnel et achats des biens et services), et les transferts et subventions. Au 30 juin 2023, elles s'accroissent de 424,5 milliards par rapport à fin juin 2022, pour se chiffrer à 1 673,6 milliards. Elles enregistrent un taux d'exécution de 48,5%.

Figure 7 : Exécution des dépenses courantes hors intérêts de la dette (en milliards)



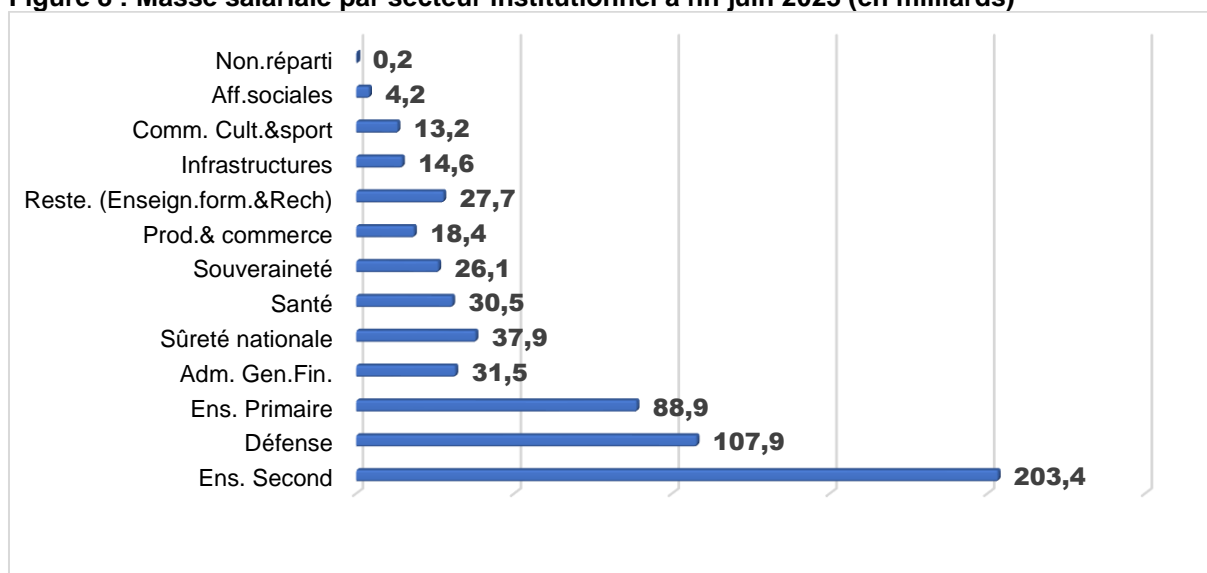
Source : MINFI

#### 2.1.1.1. Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel sont constituées des salaires près de 95% et les autres dépenses de personnel 5%. A mi-parcours 2023, la masse salariale a été exécutée à hauteur de 635,3 milliards, soit un taux d'exécution de 48,4%. Comparativement à la même période de 2022, la masse salariale connaît une croissance de 13,6% (+76,1 milliards), essentiellement due aux mesures prises par le Gouvernement en réponse aux revendications des enseignants et l'accélération des prises en charge (Extemporaires, enseignants du primaire et du personnel de la santé) d'une part et d'autre part, à l'ajustement salarial opéré en février 2023.

Un aperçu à mi-parcours 2023 de l'exécution des salaires par secteur institutionnel montre que les salaires dans l'enseignement secondaire s'élèvent à 203,4 milliards, représentant 33,6% des salaires de l'Etat, témoignant ainsi de sa prédominance sur l'ensemble des dépenses de personnel.

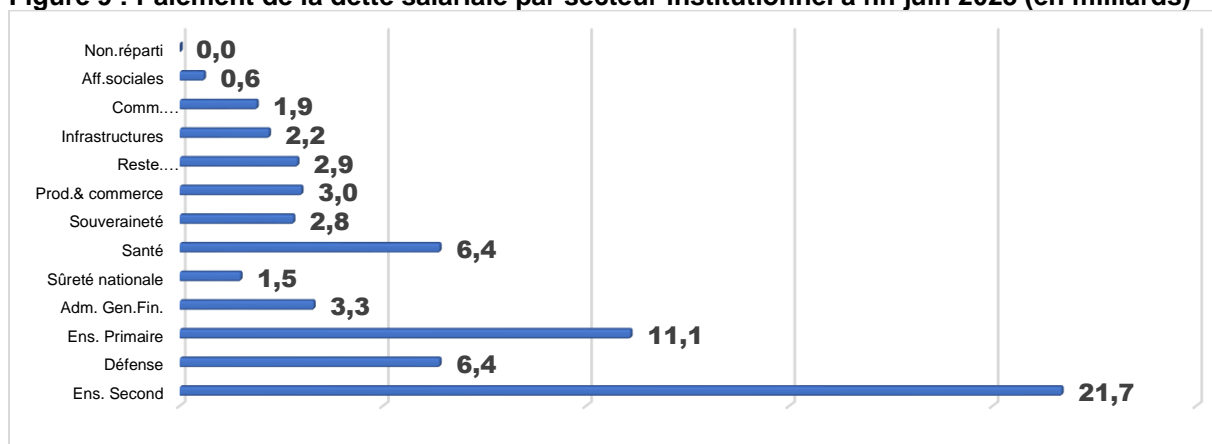
**Figure 8 : Masse salariale par secteur institutionnel à fin juin 2023 (en milliards)**



**Source :** MINFI

S’agissant de l’apurement de la dette salariale, elle se fait à travers le paiement des rappels de salaires ou des avantages de carrière acquis. L’analyse des rappels payés au premier semestre 2023, révèle que l’enseignement secondaire concentre à lui seul 21,7 milliards (34,1% du volume des rappels payés) et l’enseignement primaire 11,1 milliards (17,4%). Au final, ces deux ordres d’enseignement auront reçu 51,5% des paiements destinés à l’apurement de la dette salariale (32,8 milliards).

**Figure 9 : Paiement de la dette salariale par secteur institutionnel à fin juin 2023 (en milliards)**



**Source :** MINFI

Les autres dépenses de personnel quant à elles, ont été exécutées à hauteur de 30,5 milliards au 30 juin 2023 pour une prévision annuelle de 46,7 milliards, soit un taux d’exécution de 65,3%. Comparativement à 2022 où elles étaient de 60,2 milliards, ces dépenses diminuent de 13,5milliards (-22,4%).

### 2.1.1.2. Dépenses des biens et services

Les dépenses des biens et services ont été exécutées à hauteur de 480,2 milliards, soit un taux d’exécution de 49,6%. Comparées à fin juin 2022, elles enregistrent une hausse de 86,6 milliards (+22%).

### *2.1.1.3. Transferts et subventions*

Les dépenses de transfert et subventions s'élèvent à 558,1 milliards pour une prévision annuelle de 1 172,8 milliards, soit un taux d'exécution de 47,6%. Par rapport à fin juin 2022, elles sont en hausse de 261,8 milliards (+88,4%).

Les dépenses de pensions ont été exécutées à hauteur de 125,9 milliards, soit un taux 48,6% de leur prévision.

## **2.1.2. Dépenses d'investissement**

A fin juin 2023, les dépenses d'investissement ont été exécutées à hauteur de 365,0 milliards (170,3 milliards sur financements extérieurs, 184,4 milliards sur ressources propres et 8,5 milliards en dépenses de restructuration) sur une dotation annuelle de 1 142,2 milliards, soit un taux d'exécution de 32 %.

Comparées aux réalisations du premier semestre 2022, les dépenses d'investissement enregistrent une baisse de 96,5 milliards (-20,9 %), imputable à la diminution des dépenses sur financements extérieurs (-56,7milliards) et des dépenses sur ressources propres (-39,9 milliards).

### *2.1.2.1. Dépenses d'investissement sur ressources propres*

Les dépenses d'investissement sur ressources propres exécutées à fin juin 2023 s'élèvent à 184,4 milliards sur une dotation de 224,3 milliards, soit un taux d'exécution de 47,4 %. L'essentiel des dépenses d'investissement sur ressources propres exécutées portent sur les dépenses à gestion centrale, en raison notamment des retards dans la contractualisation des projets et la réédition des autorisations de dépenses annulées en zone déconcentrée et au niveau des collectivités territoriales décentralisées.

S'agissant des crédits à gestion centrale, ils ont financé entre autres :

- les fonds de contrepartie des projets à financement conjoint pour un montant de 41,9 milliards sur une dotation de 103,7 milliards ;
- les projets du PLANUT à hauteur de 18,6 milliards sur une dotation de 63,2 ;
- les projets financés par les fonds C2D pour un montant de 11,1 milliards sur une dotation de 11,6 milliards ;
- les projets du Plan Triennal Spécial jeunes à hauteur de 2,1 milliards pour une dotation de 4 milliards.

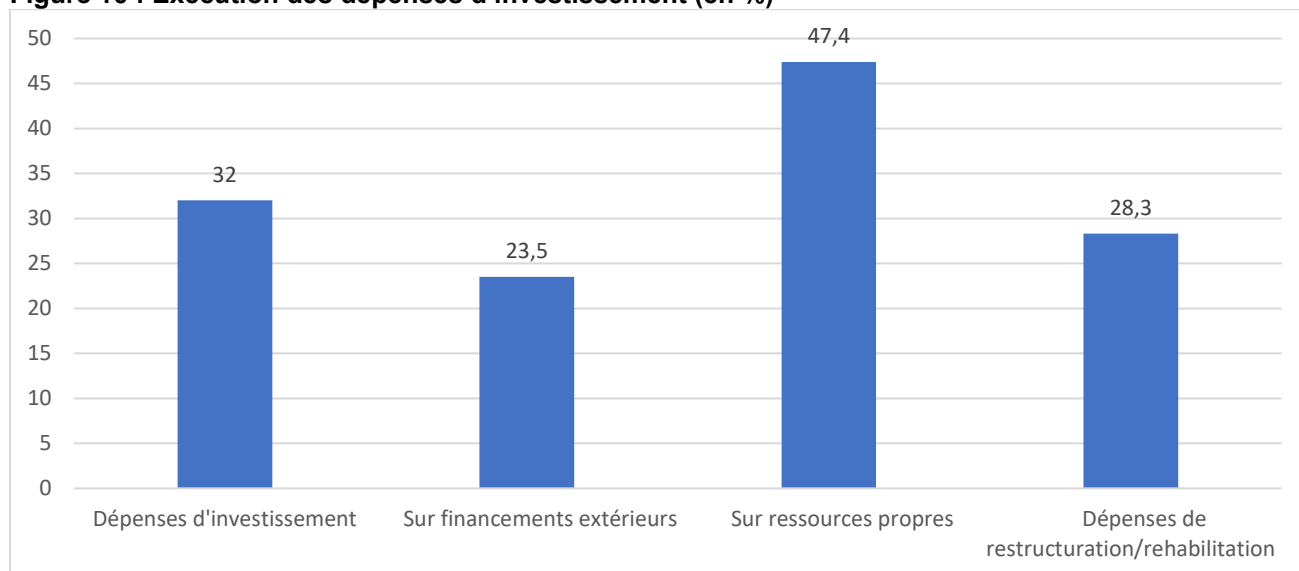
### *2.1.2.2. Dépenses d'investissement sur financements extérieurs*

Au terme du premier semestre de l'exercice 2023, les dépenses d'investissement sur financements extérieurs s'élèvent à 170,3 milliards pour une dotation annuelle de 723,5 milliards, soit un taux d'exécution de 23,5 %. Elles baissent de 56,7 milliards (-25,0%) en glissement annuel. Cette diminution est imputable en grande partie au recul des décaissements de financements extérieurs sur les conventions de prêts pour le financement des projets d'infrastructures routières dont le niveau des décaissements est en baisse de 90 milliards par rapport à fin juin 2022.

Les décaissements au titre des financements extérieurs à fin juin 2023 ont été tirés entre autres par les projets suivants :

- projet Alimentation en Eau Potable (AEP) de la ville de Yaoundé à partir de la Sanaga (PAEPYS) : 34,6 milliards ;
- projet de Développement du Secteur des Transports : 19,8 milliards;
- projet de réalisation des travaux d'extension du Port en Eau Profonde de Kribi(Phase 2) : 15,7 milliards ;
- projet de mise à niveau des réseaux de transport de l'électricité : 10,8 milliards.

**Figure 10 : Exécution des dépenses d'investissement (en %)**



**Source :** MINFI

### **2.1.3. Service de la dette publique**

Le service de la dette publique comprend le service de la dette publique extérieure et le service de la dette publique intérieure. Au 30 juin 2023, le service de la dette publique a été exécuté à hauteur de 799,4 milliards sur un service prévisionnel de 2 046,8 milliards, soit un taux d'exécution de 39,1%. Comparativement à fin juin 2022, il augmente de 99,6 milliards (+14,2%).

#### **2.1.3.1. Service de la dette publique intérieure**

A fin juin 2023, le service de la dette réglé par l'Etat à l'endroit de ses créanciers intérieurs s'élève à 448,8 milliards sur un service prévisionnel de 1 148,8 milliards soit un taux d'exécution de 39,1%.

#### **2.1.3.2. Service de la dette publique extérieure**

Au premier semestre 2023, le service de la dette réglé par l'Etat à l'endroit de ses partenaires extérieurs s'élève à 350,6 milliards sur un service prévisionnel de 898 milliards, soit un taux d'exécution de 39,0%. Comparativement à 2022, le service de la dette extérieure augmente de 29,1 milliards, en raison des remboursements des premières échéances de l'appui budgétaire du FMI de 2017, et de la reprise des remboursements après les suspensions dues à l'initiative du G20 en 2020 et 2021.

## 2.2-Cas particuliers des dépenses sociales

Les dépenses sociales sont des dépenses publiques inscrites dans le budget de l'État portant sur des programmes prioritaires pour accélérer la réalisation des objectifs de développement social du Gouvernement. Elles concernent les dépenses courantes et en capital des administrations intervenants dans les secteurs sociaux (santé, éducation, affaires sociales, etc.), auxquelles sont également associées les subventions des prix administrés (carburant à la pompe, électricité aux ménages) et les dépenses du Projet Filets Sociaux. Elles font l'objet d'un suivi particulier conformément aux engagements pris par le Gouvernement dans le cadre du Programme Économique et Financier (PEF) appuyés par un accord triennal de la Facilité Élargie de Crédits (FEC) et le Mécanisme Élargi De Crédits (MEDC) du Fonds Monétaire International (FMI). L'indicateur quantitatif du programme relatif au niveau du plancher des dépenses sociales fixés à FCFA 1 325 milliards à fin décembre 2023, avec des cibles intermédiaires à fin mars (306 milliards), fin juin (624 milliards) et fin septembre (993 milliards).

À fin juin 2023, les dépenses sociales exécutées s'élèvent à 694,2 milliards sur un objectif de fin juin 2023 fixé à 624,0 milliards, avec un écart de 70,2 milliards.

Le résultat obtenu est tributaire aux dépenses courantes qui s'évaluent à 670,5 milliards, soit une proportion de 96,6 % du niveau global de dépenses. Cette dernière est impulsée par les dépenses de personnel du MINESEC qui se chiffrent à 203,5 milliards (représentant 29,3 % du niveau global des dépenses) mobilisés afin de résoudre les problèmes liés à la grève des enseignants, et les dépenses de carburant à la pompe engagés en hauteur de 269,5 milliards (représentant 38,8 % du niveau global des dépenses). Comparativement à la réalisation du second trimestre de l'exercice 2022 qui se situait à 417,7 milliards, on note une progression de 276,5 milliards du niveau global de dépenses.

S'agissant des performances enregistrées dans chaque domaine d'intervention, nous relevons que le domaine de l'éducation a obtenu une meilleure performance qui s'évalue à 317,7 milliards, soit 45,8 % du niveau global des dépenses. Suivi du domaine de soutien aux ménages avec 211,7 milliards de réalisation, soit 30,5% du niveau global des dépenses.

**Tableau 9 : Exécution des dépenses sociales à fin juin 2023 (en milliards)**

	CP LFR (a)	CP révisés (b)	Ordo. hors avances (c)	Salaires, pensions et avance de trésorerie à régulariser (d)	Ordo. globaux (e)=(c)+(d)	Taux d'ordo. (%) (f) = (e)/(b)	Taux de reste à Ordo. (%) (g) = [(b) - (e)]/(b)
<b>INTERVENTIONS DANS LES MINISTERES</b>							
<b>A - Dépenses courantes</b>	<b>940,0</b>	<b>941,8</b>	<b>54,9</b>	<b>337,6</b>	<b>392,5</b>	<b>41,7</b>	<b>58,3</b>
Dépenses de personnel	694,2	694,2	1,6	337,6	337,6	48,6	51,4
Biens et services	197,8	202,6	30,0	0,0	31,6	15,6	84,4
Transferts et subventions	48,0	45,0	23,3	0,0	23,3	51,8	48,2
<b>B - Dépenses en capital</b>	<b>89,1</b>	<b>89,0</b>	<b>15,1</b>	<b>0,0</b>	<b>15,1</b>	<b>16,9</b>	<b>83,1</b>
<b>Total des interventions dans les ministères</b>	<b>1029,1</b>	<b>1030,8</b>	<b>70,0</b>	<b>337,6</b>	<b>407,6</b>	<b>39,5</b>	<b>60,5</b>
<b>AUTRES INTERVENTIONS DU GOUVERNEMENT</b>							
Régies d'avance	4,8	4,8	4,8	0,0	4,8	100,0	0,0
Chapitres Communs	11,4	11,4	2,5	0,0	2,5	21,9	78,1
CAS COVID-19	100,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Subventions des prix administrés	475,3	475,3	272,3	0,0	272,3	57,3	42,7
Projet Filets Sociaux	21,3	21,3	7,0	0,0	7,0	32,9	67,1
<b>Total des autres interventions du gouvernement</b>	<b>612,8</b>	<b>612,8</b>	<b>286,6</b>	<b>0,0</b>	<b>286,6</b>	<b>46,8</b>	<b>53,2</b>
<b>TOTAL DEPENSES SOCIALES</b>	<b>1641,9</b>	<b>1643,6</b>	<b>356,6</b>	<b>337,6</b>	<b>694,2</b>	<b>42,2</b>	<b>57,8</b>

Source : MINFI

## TROISIEME PARTIE : RESULTATS BUDGETAIRES

Le budget de l'exercice 2023 a été voté avec un besoin de financement estimé à 226,3 milliards, soit un déficit budgétaire de 0,8% du PIB.

### 3.1-Soldes budgétaires

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des ressources et dépenses budgétaires. Il permet de dégager les différents soldes budgétaires.

Tableau 10 : Synthèse de l'exécution budgétaire (En milliards)

RECETTES	MONTANT	DEPENSES	MONTANT
<b>I. BUDGET GENERAL</b>			
<b>RECETTES INTERNES</b>	<b>2 367,5</b>	<b>DEPENSES COURANTES</b>	<b>1 811,9</b>
Recettes fiscales brutes	1 788,0	Intérêts et commissions	138,3
<i>Dont remboursement des crédits TVA</i>	22,0	Dépenses de personnel	635,3
<b>Recettes fiscales nettes</b>	<b>1 766,0</b>	Biens et services	480,2
Recettes pétrolières	453,3	Transferts courants	558,1
Recettes non fiscales	125,4	<b>DEPENSES EN CAPITAL</b>	<b>363,2</b>
<b>Total Recettes internes nettes</b>	<b>2 344,7</b>	Financements extérieur	170,3
<b>DONS</b>	<b>22,8</b>	Ressources propres	184,4
Dons programmes	0,0	Participation/Restructuration	8,5
Dons projets	22,8	<b>AUTRES DEPENSES</b>	<b>0,0</b>
<b>RECETTES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>0,0</b>	Prêts nets	0,0
Recettes de privatisations	0,0	<b>DEPENSES BUDGET GENERAL</b>	<b>2 175,1</b>
<b>RECETTES NETTES BUDGET GENERAL</b>	<b>2 367,5</b>		
<b>II – COMPTES SPECIAUX DU TRESOR</b>			
<b>Comptes d'affectation spéciale</b>	<b>5,4</b>	<b>Comptes d'affectation spéciale</b>	<b>2,6</b>
<i>Dont Fonds spéciale de solidarité pour la lutte contre le coronavirus et ses répercussions économique et sociale</i>	5,4	<i>Dont Fonds spéciale de solidarité pour la lutte contre le coronavirus et ses répercussions économique et sociale</i>	2,6
<b>TOTAL RECETTES BUDGETAIRES NETTES DE L'ETAT</b>	<b>2 372,93</b>	<b>TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES DE L'ETAT</b>	<b>2 177,7</b>
<b>III - SOLDES</b>			
	Montant	% du PIB	
<b>CAPACITE/BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>195,2</b>	<b>0,7%</b>	
<b>SOLDE GLOBAL</b>	<b>195,2</b>	<b>0,7%</b>	
<b>SOLDE PRIMAIRE</b>	<b>333,5</b>	<b>1,1%</b>	
<b>SOLDE PRIMAIRE NON PETROLIER</b>	<b>-119,8</b>	<b>-0,4%</b>	

Source : MINFI

Au terme du premier semestre de l'exercice 2023, le solde budgétaire global est excédentaire de 195,2 milliards, le solde primaire est excédentaire de 333,5 milliards et le déficit du solde primaire non pétrolier est de 119,8 milliards.

### **Encadré 1 : Définition et calcul des différents soldes budgétaires**

Le budget de l'Etat est composé de ressources et des dépenses. La différence entre ces ressources et les dépenses constitue le solde budgétaire.

#### Les ressources budgétaires

Elles englobent les recettes internes et les ressources d'emprunts et dons. Les recettes internes comprennent les recettes pétrolières (redevance SNH et impôts sur les sociétés pétrolières) et les recettes non pétrolières. Les recettes non pétrolières sont constituées : des impôts et taxes intérieurs, des recettes de douanes, des recettes non fiscales et les remboursements des prêts.

Les ressources d'emprunts et dons comprennent : les prêts projets, les prêts programme ou appuis budgétaires, les prêts FMI, les dons, les émissions des titres publics et les emprunts bancaires.

#### Les charges budgétaires

Elles comprennent : les dépenses courantes (hors intérêts), les dépenses en capital et le service de la dette publique.

Les dépenses courantes englobent : les dépenses de personnel, les dépenses de biens et services, les transferts et subventions.

Les dépenses en capital sont celles qui participent à la formation brute de capital fixe. Elles comprennent les dépenses d'investissement sur ressources internes et les dépenses d'investissement sur financements extérieurs, des dépenses de restructurations et de réhabilitations.

La prise en compte ou non des différentes rubriques qui constituent les ressources et les dépenses dans le calcul du solde, fait apparaître plusieurs qualificatifs du solde calculé.

**Le solde global du budget** de l'Etat correspond à la différence entre les ressources (recettes internes plus les dons) et les dépenses. Trois cas de figure sont possibles : (i) lorsque les ressources dépassent les dépenses, le budget de l'Etat est dit excédentaire ; (ii) lorsque les ressources sont équivalentes aux dépenses, le budget de l'Etat est à l'équilibre ; (iii) lorsque les ressources sont inférieures aux dépenses, le budget de l'Etat est déficitaire.

**solde budgétaire global = recettes totales – dépenses totales**

**Le solde primaire** est la différence entre les recettes internes plus dons et les dépenses hors intérêts de la dette publiques. Il constitue un indicateur important de la situation budgétaire d'un pays et des risques d'évolution non contrôlée de l'endettement public.

Le solde primaire permet de jauger la capacité de l'Etat à rembourser sa dette. Il donne une image assez fidèle de l'« effort » d'un gouvernement pour rééquilibrer le solde budgétaire, indépendamment du poids de l'histoire. Si toutes les recettes sont utilisées pour financer les dépenses hors dette, l'Etat doit de nouveau emprunter pour rembourser sa dette.

Un déficit primaire correspond à un solde négatif du budget des administrations publiques non compris les intérêts versés sur la dette et les revenus d'actifs financiers reçus. Dans le cas inverse on parle d'excédent budgétaire primaire.

**solde primaire = recettes totales – dépenses courantes hors intérêts de la dette publique – dépenses d'investissement sur ressources propres**

Cependant dans le cadre du Programme Economique et Financier conclu avec le FMI, les décaissements relatifs aux dépenses sur financement extérieur sont inclus dans le calcul du solde primaire.

**solde primaire = recettes totales – dépenses courantes hors intérêts de la dette publique – dépenses d'investissement sur ressources propres – dépenses sur financements extérieurs**

**Le solde primaire non pétrolier** du budget de l'Etat est la différence entre le solde primaire et les recettes pétrolières

**solde primaire non pétrolier = solde primaire - recettes pétrolières**

### 3.2-Indicateurs de suivi du programme économique et financier

Le Cameroun a conclu avec le FMI en 2021, un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et du mécanisme élargi de crédit (MEDC). Le suivi de ce programme se fait sur la base des Critères de Performance Quantitatifs (QPC) et des Objectifs Indicatifs (IT). Au terme du mois de juin 2023, les réalisations de ces critères et repères sur les finances publiques se présentent comme suit :

- Le plancher sur le solde primaire non pétrolier est de -331 milliards. Les réalisations se situent à -119,8 milliards sur la période sous revue, ce qui montre que le critère est respecté ;
- Le plafond sur le financement intérieur net du Gouvernement (excluant le financement FMI) est de 132 milliards à fin juin 2023. Sur la même période, les réalisations se chiffrent à -72,5 milliards, ce qui montre que le critère est respecté ;
- Le plafond de l'endettement du Gouvernement central auprès de la Banque centrale (excluant le financement FMI) est fixé à 139 milliards à fin juin 2023. Les réalisations sont de -88,6 milliards sur la même période, ce qui montre le respect du critère ;
- Le plafond sur les décaissements sur emprunts extérieurs non concessionnels est fixé à 346 milliards à fin juin 2023. Sur la même période, les réalisations se chiffrent 93,5 milliards, traduisant le respect du critère sur la période ;
- Le plancher sur les recettes non pétrolières à fin juin 2023 est de 1 729 milliards. Sur la période sous revue, les réalisations s'établissent à 1 882,4 milliards, ce qui traduit le respect du critère ;
- Le plancher sur les dépenses sociales est de 624 milliards à fin juin 2023. Les réalisations se situent à 694,2 milliards sur la période sous revue, ce qui montre que le critère est respecté ;
- Le plafond des Interventions Directes est de 80 milliards à fin juin 2023. Sur la période sous revue, les réalisations se chiffrent à 90,1 milliards, ce qui traduit le non-respect du critère ;
- Le plafond sur les accumulations nettes d'arriérés de paiements intérieurs est de -81 milliards à fin juin 2023. Les réalisations sont de -12,5 milliards, traduisant le non-respect du critère sur la période sous revue.

**Tableau 11 : Exécution de quelques indicateurs de suivi du PEF**

LIBELLES	Fin Juin 23	RESULTATS	
	QPC	à fin juin 23	Ecart
	(1)	(2)	(2)/(1)
<b>A- Critères de performance quantitatifs périodiques</b>			
1-Plancher du Solde Budgétaire Primaire non Pétrolier (base ordo)	-331,0	-175,8	155,2
2-Plafond du financement intérieur net de l'Administration centrale (hors financement FMI)	132,0	-72,5	204,5
3-Plafond du besoin net de financement de l'Administration centrale auprès de la Banque Centrale (hors financement du FMI)	139,0	-88,6	227,6
4-Plafond de décaissement de la dette extérieure non concessionnelle	346,0	93,5	252,5
<b>B- Cibles indicatives</b>			
1-Plancher sur les recettes non pétrolières	1729,0	1882,4	153,4
2-Plancher des dépenses sociales de réduction de la pauvreté	624,0	694,2	70,2
3- Plafond des interventions directes de la SNH	80,0	90,1	-10,1
4-Plafond de l'accumulation nette d'arriérés de paiements intérieurs	-81,0	-12,5	-68,5

**Source** : MINFI

## QUATRIEME PARTIE : THEMATIQUES PARTICULIERES

Cette partie met en lumière des thématiques d'actualité ou des problématiques qui pourraient affecter l'exécution du budget. Il s'agit : des procédures dérogatoires, des financements extérieurs, des ressources transférées aux CTD, de la dette flottante, et de la passation et l'exécution des marchés publics.

### **4.1-Procédures dérogatoires**

Les procédures dérogatoires sont relatives aux dépenses qui ont fait l'objet de paiement sans avoir respecté toutes les étapes préalables et qui doivent par conséquent faire l'objet de régularisation budgétaire à posteriori. Il s'agit entre autres des avances de trésorerie, des régies d'avances et des engagements provisionnels.

La Circulaire N°0000456/C/MINFI du 30 décembre 2021, portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2022 a prescrit la limitation du recours aux procédures dérogatoires. En ce qui concerne les régies d'avances et le déblocage des fonds<sup>1</sup>. Toutefois, le volume des dépenses exécutées par ce canal reste encore élevé.

Au 30 juin 2023, les dépenses exécutées suivant les procédures dérogatoires (hors FINEX et service de la dette) se chiffrent à 234,5 milliards, correspondant à 12,6% des dépenses totales contre 8,8% à fin juin 2022. En pourcentage, ces dépenses sont en dépassement par rapport au plafond de 5% fixé dans le Programme Économique et Financier 2021-2024.

**Tableau 12 : Dépenses exécutées suivant les procédures dérogatoires au 30 juin 2023**

RUBRIQUES	2023		2022	
	Montant	Poids*	Montant	Poids*
Régies d'avances	31,5	1,7%	28,2	1,5%
Avances de trésorerie	203	10,9%	105,2	7,3%
<b>TOTAL</b>	<b>234,5</b>	<b>12,6%</b>	<b>133,4</b>	<b>8,8%</b>

**Source** : MINFI (\* part de la rubrique dans les dépenses totales hors FINEX et service de la dette)

#### **4.1.1-Avances de trésorerie**

Les avances de trésorerie correspondent aux décaissements effectués sans engagement préalable pour faire face à des situations urgentes ou exceptionnelles. A fin juin 2023, les avances de trésorerie s'élèvent à 203,0 milliards et concernent uniquement les biens et services. Par rapport à fin juin 2022, ces décaissements augmentent de 97,5 milliards (+92,4%). Les régularisations budgétaires effectuées quant-à-elles s'élèvent à 80,7 milliards.

#### **4.1.2-Régies d'avances**

Les régies d'avances sont une modalité d'exécution du budget mise en place pour permettre aux gestionnaires de crédits de procéder au paiement des dépenses urgentes ne pouvant pas s'accommoder de la procédure normale d'exécution. La limitation du

<sup>1</sup> Points 172 à 178 de la CIREX de 2023

recours aux régies d'avances bien que sans cesse réaffirmée dans les différentes Circulaires d'exécution du budget tarde à prendre corps sur le terrain de l'exécution des dépenses.

Au terme du premier semestre 2023, 430 régies d'avances ont été ouvertes pour un volume annuel de 61,2 milliards. Les dépenses exécutées par le biais de cette procédure s'élèvent à 31,5 milliards, en augmentation de 3,3 milliards par rapport à la même période en 2022. Cette situation s'explique notamment par la création de huit (08) régies d'avances au sein du MINAT principalement pour le suivi de la gestion des réfugiés et l'appui aux autorités administratives pour le renseignement prévisionnel.

**Tableau 13 : Encaisse des régies à fin juin 2023**

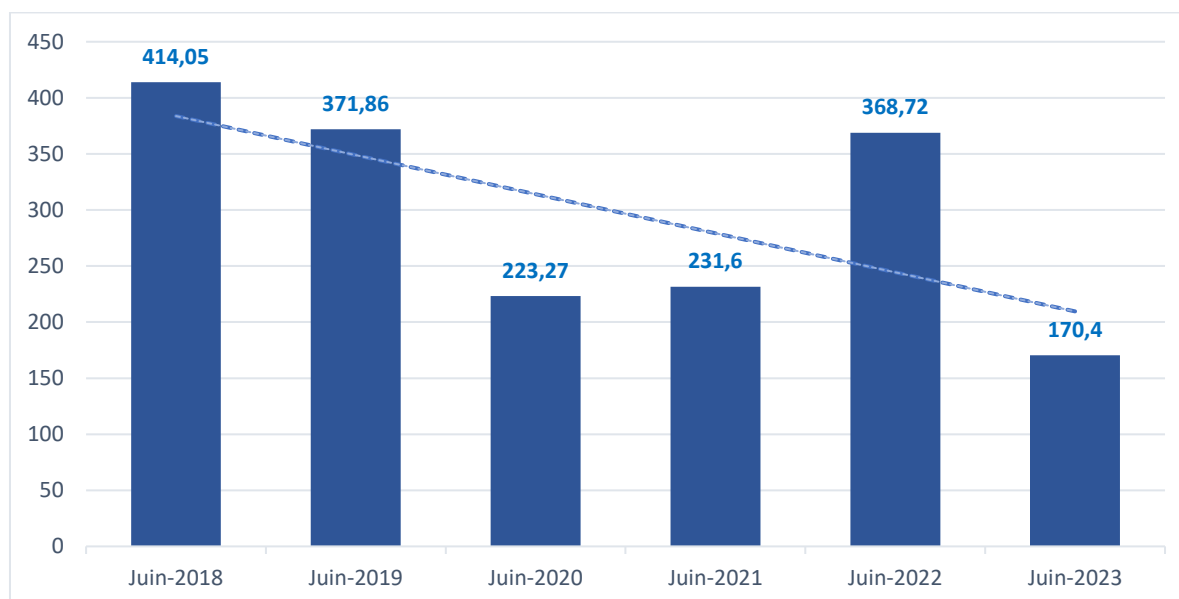
DESIGNATION	Nombre de régies	Volume annuel (en milliards)	Encaisse (en milliards)
Régies créées	35	1,8	1,3
Régies rouvertes	395	59,5	30,2
<b>TOTAL</b>	<b>430</b>	<b>61,3</b>	<b>31,5</b>

**Source** : MINFI

## 4.2-Financements extérieurs

Le volume des décaissements de financements extérieurs à fin juin 2023 au profit des projets à financement conjoint inscrits dans le BIP est de 170,4 milliards. Le montant des décaissements des FINEX a repris la tendance baissière constatée depuis l'exercice 2019 pour atteindre le niveau le plus bas au premier semestre 2023.

**Figure 11 : Evolution des décaissements des FINEX au profit des projets**



**Source** : MINFI

Cette baisse constatée dans le décaissement des FINEX pour un solde engagé non décaissé plus ou moins identique sur la période 2018-2023 s'explique entre autres par:

- la prépondérance des projets à financement conjoint dont les conventions ont été signées entre 2019 et 2023. En effet, les années 2018-2020 sont marquées par l'accélération des grands projets à financements extérieurs de première génération dans le sillage des préparatifs de l'organisation de la CAN 2021. Ces

projets sont arrivés à terme pour la plupart et sont sortis du portefeuille au profit de nouvelles conventions de financement portant sur des projets dont l'exécution peine à atteindre la vitesse de croisière en raison de la maturité insuffisante de certaines opérations ;

- l'arrimage dans la budgétisation des projets à financement conjoint à la classification économique consacrée par le décret N°2019/3187/PM du 09 septembre 2019, fixant le cadre général de présentation de la Nomenclature Budgétaire de l'Etat. En effet, contrairement aux années précédentes où les projets à financement conjoint étaient budgétisés dans le BIP, ces projets sont dorénavant inscrits dans la loi de finances en investissement et en fonctionnement. Ainsi, au titre de l'exercice 2023, les projets à financement conjoint inscrits dans la loi de finances en fonctionnement ont été budgétisés à hauteur de 107,3 milliards et les décaissements au profit desdits projets à fin juin s'élèvent à 48,64 milliards ;
- la persistance des retards dans la contractualisation des opérations d'investissement.

#### **4.3-Ressources transférées aux CTD**

Les dépenses liées à la mise en œuvre de la décentralisation s'effectuent conformément aux dispositions des lois N°2004/017 du 22 juillet 2004, N°2009/011 du 10 juillet 2009 et N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant respectivement orientation de la décentralisation, régime financier des collectivités territoriales décentralisées et, régime financier de l'Etat et des autres entités publiques.

En effet, compte tenu du caractère prépondérant et significatif de la décentralisation dans le processus de développement, certaines ressources sont mises à la disposition des collectivités territoriales par l'administration centrale. Ces ressources connues sous la dénomination de ressources transférées sont nécessaires à ces collectivités pour exercer leurs compétences. Elles leur sont dévolues soit par transfert de fiscalité, soit par dotations, soit les deux à la fois.

S'agissant des ressources d'investissement transférées aux collectivités territoriales décentralisées en fonction des compétences, elles sont évaluées dans le budget 2023 à 64,3 milliards repartis entre 20 chapitres budgétaires. A fin juin 2023, le montant des dépenses ordonnancées est de 3,3 milliards ordonnancés, soit un taux d'exécution de 5,1% contre un taux d'exécution nul dans la même période 2022.

**Tableau 14 : Exécution des dépenses des transferts en investissement aux CTD à fin juin 2023**  
(en milliers de FCFA)

Chapitre budgétaire	DOTATION LF RECTIFICATIVE		DOTATION REVISÉE		ENG.	ORD.	% ENG CP	% ORD
	AE	CP	AE	CP	CP			
14-MINAC	350 000	350 000	344 500	344 500	21 000	21 000	6,10	6,10
15-MINEDUB	16 326 885	16 326 885	16 402 385	16 402 385	1 038 975	416 799	6,33	2,54
16-MINSEP	500 000	500 000	500 000	500 000	-	-	-	-
21- MINCOMMERCE	530 000	530 000	530 000	530 000	-	-	-	-
23-MINTOUL	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	85 000	20 000	7,08	1,67
26-MINJEC	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	12 899	12 899	0,72	0,72
27-MINDDEVEL	39 402 414	39 402 414	39 839 500	39 839 500	2 640 028	1 099 594	6,63	2,76
28-MINEPDED	590 000	590 000	590 000	590 000	49 794	39 796	8,44	6,75
30-MINADER	8 640 000	8 640 000	8 640 000	8 640 000	524 579	338 611	6,07	3,92
31-MINEPIA	3 550 000	3 550 000	3 550 000	3 550 000	165 505	53 740	4,66	1,51
32-MINEE	9 870 000	9 870 000	9 870 000	9 870 000	390 369	175 449	3,96	1,78
33-MINFOF	350 000	350 000	350 000	350 000	19 998	19 998	5,71	5,71
35-MINEFOP	600 000	600 000	570 000	570 000	-	-	-	-
36-MINTP	13 089 000	13 089 000	13 296 668	13 296 668	1 274 687	677 334	9,59	5,09
38-MINHDU	7 365 500	7 365 500	7 365 500	7 365 500	215 000	165 000	2,92	2,24
39-MINPMEESA	700 000	700 000	700 000	700 000	29 900	24 900	4,27	3,56
40-MINSANTE	8 230 000	8 230 000	8 300 000	8 300 000	719 260	195 380	8,67	2,35
42-MINAS	758 500	758 500	760 000	760 000	43 999	23 499	5,79	3,09
43-MINPROFF	664 520	664 520	664 520	664 520	50 900	50 900	7,66	7,66
94- INTERVENTIONS	-	-	1 128 019	1 128 019	1 128 019	-	100,00	-
<b>TOTAL RT BIP 2023</b>	<b>114 516 819</b>	<b>114 516 819</b>	<b>116 401 092</b>	<b>116 401 092</b>	<b>8 409 911</b>	<b>3 334 897</b>	<b>7,22</b>	<b>2,87</b>

Source : MINFI

#### 4.4-Dette flottante

La dette flottante désigne les impayés de l'Etat issus entre autres des engagements contractuels des administrations publiques, des consommations courantes, des loyers, des dettes fiscales compensées ; ainsi que des manques à gagner SONARA et Marketeurs, en rapport avec le soutien des prix des carburants à la pompe. Les efforts sont fournis pour réduire le stock de cette dette qui pose des problèmes dans le cadre de la gestion de la trésorerie. A cet effet, un audit est en cours au ministère des Finances pour l'identification et le recensement de cette dette dans les différentes administrations concernées. Au premier semestre 2023, le montant payé au titre de la dette flottante s'élève à 0,9 milliard en diminution de 5,3 milliards en glissement annuel.

## CONCLUSION

L'exécution du budget au 30 juin 2023 est caractérisée par une mobilisation des ressources budgétaires moins bonne qu'à la même date de 2022 (en baisse de 5,4 milliards avec un taux de réalisation de 44,1% contre 46% un an plus tôt). Le taux de réalisation des emprunts et dons est de 28,5% tandis que celui des recettes internes est de 50,6%. Par composante, les recettes pétrolières enregistrent un taux de réalisation de 53,8% des prévisions de la LFR 2023 et les recettes non pétrolières, 49,9% dont 50,1% pour les recettes fiscales et 46,6% pour les recettes non fiscales.

S'agissant des charges budgétaires, elles augmentent de 392 milliards par rapport à fin juin 2022 pour s'établir à 2 838,0 milliards imputable surtout à la hausse des dépenses courantes. Comme les années précédentes, les dépenses d'investissement enregistrent un faible niveau d'exécution (32% après 34,7% en 2022).

Il en résulte des excédents du solde budgétaire global de 195,2 milliards et du solde primaire de 333,5 milliards, traduisant ainsi l'efficacité de la politique d'alignement des dépenses sur le rythme de recouvrement des recettes budgétaires.

Toutefois, l'exécution du budget 2023 reste entachée par des procédures dérogatoires et des carences dans l'exécution du budget d'investissement public.

Les efforts de mobilisation des ressources surtout celles de financement, d'amélioration de la consommation des crédits d'investissement et la maîtrise des charges de fonctionnement devront se poursuivre au deuxième semestre 2023, afin de faire face aux besoins sociaux et sécuritaires croissants. Parallèlement, la poursuite des efforts de tous les acteurs nationaux de la chaîne d'exécution budgétaire et des partenaires au développement permettra au Gouvernement la bonne mise en œuvre des principales mesures prévues dans la LFR 2023.

## ANNEXES

### **Annexe 1 : Changements induits par l'ordonnance du 02 juin 2023 sur les grandes rubriques du budget**

Le présent projet d'ordonnance révisé à la hausse le niveau du budget de l'Etat à 6 726,9 milliards (dont 6 642,5 milliards pour le budget général et 84,4 milliards pour les Comptes d'Affectation Spéciale), contre 6 345,1 milliards en loi de finances initiale 2023 ; soit une augmentation 381,8 milliards en valeur absolue et 6% en valeur relative, avec un déficit budgétaire global qui se réduit légèrement à 0,8% du PIB contre 0,9% en loi de finances initiale.

#### **A. BUDGET GENERAL**

**Le budget général de l'État augmente de 367,7 milliards** par rapport au niveau initial de 6 274,8 milliards ; soit un taux de variation de + **5,9%**.

##### ➤ **Recettes internes et dons**

Les recettes internes et dons révisés sont évalués 4 780,4 milliards contre 4 676,4 milliards dans la loi de finances initiale, en augmentation de 104,0 milliards (+ 2,2%).

Elles se décomposent ainsi qu'il suit, par grandes catégories :

- **Recettes pétrolières : 841,8 milliards** contre 807 milliards dans le budget initial, soit une hausse de 34,8 milliards (+4,3%). Bien que la redevance SNH ait été révisée à la baisse à 540,5 milliards contre 626 milliards en loi de finances initiale, en raison de la révision à la baisse de la production pétrolière (23,7 millions de baril contre 26 millions de baril en loi de finances), un wind-fall de 54 milliards provenant de l'exercice 2022 a été pris en compte dans le budget de 2023. En outre, l'IS pétrolier a été relevé de 66,3 milliards passant ainsi de 181 milliards dans la loi de finances à 247,3 milliards dans la projection révisée ;
- **Recettes des impôts et taxes : 2 594,7 milliards** contre 2 523,4 milliards dans le budget initial soit une augmentation de 71,3 milliards en valeur absolue et 2,8% en valeur relative. Cette augmentation provient de la revalorisation à hauteur de 47 milliards des prévisions initiales des recettes de la DGI sur la base des réalisations effectives de 2022. Par ailleurs, un effort d'administration de 24,3 milliards, y compris l'impact fiscal de la revalorisation des salaires des agents publics et du SMIG (4,3 milliards), sera fait sur le reste de l'exercice ;
- **Recettes douanières : 973,7 milliards** contre 1004,7 milliards en loi de finances initiale, soit une baisse de 31 milliards (-3,1%) liée à la prise en compte de l'impact budgétaire de la réduction de 50% de la valeur mercuriale des importations des hydrocarbures évalués à -74 milliards. La baisse relative à l'application de la valeur mercuriale a partiellement été compensée par la

revalorisation à hauteur de 23 milliards des prévisions initiales des recettes de la DGD sur la base des réalisations effectives de 2022, et de la prise en compte d'un effort supplémentaire de 20 milliards liée aux mesures d'administration.

- **Recettes non fiscales : 269,3 milliards** contre 250,4 milliards dans le budget initial, en augmentation de 18,9 milliards (+7,5%), dont 16 milliards de dividendes attendus des banques. Ceux-ci seront payés par les banques sur la base des bénéfices accumulés pendant la période de la Covid-19 au cours de laquelle une décision de la COBAC interdisait leur distribution.
- **Dons : 101,0 milliards contre 91 milliards** dans le budget initial, soit une augmentation de 10 milliards (+11%) correspondant au montant de l'appui budgétaire de l'Union Européenne initialement comptabilisé par erreur en financement.

#### ➤ **Dépenses (hors principal de la dette)**

Les dépenses budgétaires (hors principal de la dette) ont été révisées à la hausse de 68,5 milliards à 4 918,5 milliards contre 4 850,0 milliards dans la loi de finances initiale, soit un accroissement de 1,4%. La décomposition de ces dépenses se présente comme suit, par titres :

- **Dépenses de personnel : 1 313,2 milliards** contre 1 257,7 milliards dans la loi de finances initiale ; soit une augmentation de 55,5 milliards (+4,4%) liée essentiellement à la **prise en compte de la mesure de revalorisation des salaires** ;
- **Dépenses de biens et services : 965,4 milliards** contre 1073,7 milliards en loi de finances initiale, soit une réduction de 108,3 milliards (-10,1%). Cet effort vise à créer de l'espace budgétaire pour permettre la prise en charge des dépenses additionnelles sous la contrainte du respect d'un déficit budgétaire non pétrolier de 2,4% du PIB fixé dans le cadre du Programme Économique et Financier ;
- **Transferts et subventions : 1 172,8 milliards** contre 1 033,0 milliards dans le budget initial, soit une augmentation de 139,8 milliards (+13,5%). Cette augmentation se justifie essentiellement par : (i) la mise à niveau de la subvention des prix des carburants à la pompe (+ 453,3 milliards contre 350 milliards en loi de finances initiale) à l'effet de prendre en compte les arriérés de 2022 ; (ii) la prise en compte de la subvention du prix gaz (+32 milliards) et, (iii) le relèvement de la subvention au titre du projet filets sociaux (+4,5 milliards) ;

- **Dépenses d'investissement sur ressources propres** (y compris les dépenses de réhabilitation et de restructuration) : **418,7 milliards** contre 446,2 milliards dans le budget initial 2023, soit une diminution de 27,5 milliards (-6,2%), compte tenu de la forte contrainte budgétaire ;
- **Dépenses d'investissement sur financement extérieur** : **723,5 milliards** comme dans le budget initial 2023 ;
- **Intérêt de la dette** : **322,9 milliards** contre 313,9 milliards en loi de finances initiale, soit une augmentation de 9 milliards liée à la prise en compte des intérêts relatifs aux OTA émises en fin 2022.

## B. Budget des Comptes d'Affectation Spéciale

Le budget des CAS est réévalué à **84,4 milliards** contre 70,3 milliards en loi de finances initiale, soit une augmentation en valeur absolue de **14,1 milliards** provenant du renforcement des ressources du Fonds spécial pour le financement de la reconstruction et le développement des régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Le plafond dudit Fond passe à **29,1 milliards** contre 15 milliards initialement.

En plus de la subvention de l'État de 15 milliards déjà consacrée dans le cadre de la loi de finances initiale, les ressources additionnelles dudit Fonds proviendront :

- des apports financiers de la Banque Islamique de développement sous forme de prêt à hauteur de **4,3 milliards**, ainsi que du Japon sous forme de don pour **1,3 milliard** ;
- du report des soldes de trésorerie des ressources mobilisées l'année précédente par l'État pour la mise en œuvre du Plan Présidentiel de Reconstruction et de Développement des Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, logées dans le compte intitulé UNDP REPRESENTATIVE – CFA ACCOUNT ouvert dans les livres de la Standard Chartered Bank of Cameroon, à hauteur de **8,6 milliards**.

Les plafonds des autres CAS évalués globalement à 55,3 milliards, restent inchangés.

## C. Équilibre budgétaire et financier du budget révisé 2023

### ➤ Besoins de financement et de trésorerie

Le déficit budgétaire qui résulte de la révision des recettes et des dépenses de l'État en 2023 se chiffre à **226,3 milliards** contre **257,6 milliards** en loi de finance initiale ; soit une réduction en valeur absolue de **31,3 milliards**.

Les autres charges de financement et de trésorerie supportées par l'État, outre le besoin provenant du financement du déficit budgétaire se présentent comme suit :

- **Amortissement de la dette structurée : 1 225,8 milliards** comme en loi de finances initiale 2023 ;
- **Remboursement des crédits de TVA : 84 milliards** comme en loi de finances initiale 2023 ;
- **Arriérés y compris dette non structurée CAA : 374,2 milliards** contre **115 milliards** en loi de finances initiale 2023, soit une augmentation 259,2 milliards, dont 200 milliards seront couverts par des fonds levés sur les marchés extérieurs. Cette mesure vise à favoriser la bonne exécution de la loi de finances 2023 à travers la limitation de l'effet d'éviction du paiement des restes à payer des exercices précédents sur les dépenses de l'exercice courant et partant, la réduction des délais de paiement ;
- **Sorties nettes de fonds des correspondants : 40 milliards** contre **0 milliards** en loi de finances initiale. Tout comme l'augmentation de l'enveloppe dédiée à l'apurement des restes à payer, cette inscription vise également à limiter l'effet d'éviction du tirage de fonds des correspondants du Trésor sur les dépenses de l'exercice en cours.

Au total, les besoins de financement de l'État en 2023 se situent à **1 950,3 milliards** contre **1 682,4 milliards** en loi de finances initiale, soit une aggravation de ce besoin à hauteur de 267,9 milliards, porté essentiellement par les charges de trésorerie (restes à payer et correspondants).

#### ➤ **Ressources de financement**

Pour combler ses besoins de financement, l'État entend mobiliser les instruments ci-après :

- **Prêts projets : 795,4 milliards** comme en loi de finances initiale 2023 ;
- **Appuis budgétaires : 265 milliards** contre 281,3 milliards en loi de finances initiale, soit une baisse de 16,3 milliards liée à la reclassification de l'appui budgétaire de l'Union Européenne (10 milliards) et à la prise en compte des pertes de valeurs liées à la baisse du taux de change du dollar ;
- **Financement exceptionnel : 84,2 milliards** constitué du tirage des DTS de 80 milliards et de l'apport financier de la Banque Islamique de Développement (BID) de 4,2 milliards dans le cadre du Fonds spécial pour le financement, la reconstruction et le développement des zones reconnues économiquement sinistrées dans les régions de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ;
- **Émission des titres publics intérieurs : 450 milliards** comme en loi de finances initiale ;
- **Marché bancaire extérieur : 200 milliards** ;

- **Financement bancaire intérieur : 155,7 milliards** contre milliards en loi de finances initiale 2023.

**Tableau 15 : Variation des ressources et des charges de la LFR 2023 par rapport à la LFI**

Rubriques	LF 2023	Rév. 2023	Variation	
			Montant	%
<b>Total ressources</b>	<b>6 274,80</b>	<b>6 642,50</b>	<b>367,7</b>	<b>5,90%</b>
<b>Recettes internes et dons</b>	<b>4 676,40</b>	<b>4 780,40</b>	<b>104</b>	<b>2,20%</b>
Recettes pétrolières	807	841,8	34,8	4,30%
Recettes non pétrolières	3 778,50	3 837,70	59,2	1,60%
Recettes fiscales	3 528,10	3 568,40	40,3	1,10%
Impôts et taxes	2 523,40	2 594,70	71,3	2,80%
Recettes douanières	1 004,70	973,7	-31	-3,10%
Recettes non fiscales	250,4	269,3	18,9	7,50%
Dons	91	101	10	11,00%
Projets	35,4	35,4	0	0,00%
Programme	55,6	65,6	10	18,00%
<b>Financement Brut</b>	<b>1 598,40</b>	<b>1 862,10</b>	<b>263,7</b>	<b>0,2</b>
Prêts projet	795,4	795,4	0	0,00%
Appui budgétaire (FMI, UE, AFD, BM, BAD)	240	224,1	-15,9	-6,60%
Dont FMI	139	136	-3	-2,20%
UE	10	0	-10	-
AFD	27	27	0	-
BM	64	61,1	-2,9	-
BAD	0	0	0	-
Autres	0	0	0	-
Emission des titres (MLT)	450	450	0	0,00%
Financement bancaire (hors titres pub)	71,7	271,7	200	278,90%
<i>dont marché bancaire extérieur</i>	0	200	200	-
Autres emprunts	0	0	0	-
DTS FMI	0	80	80	-
<b>Financement exceptionnel</b>	<b>41,3</b>	<b>40,9</b>	<b>-0,4</b>	
BAD (PARPAC)	41,3	40,9	-0,4	-
<b>Dépenses totales et prêts nets</b>	<b>6 274,80</b>	<b>6 642,50</b>	<b>367,7</b>	<b>5,90%</b>
<b>Dépenses courantes</b>	<b>3 314,50</b>	<b>3 401,50</b>	<b>87</b>	<b>2,60%</b>
Titre 2: Dépenses de personnel	1 257,70	1 313,20	55,5	4,40%
Titre 3: Achats de biens et services	1 021,70	913,4	-108,3	-10,60%
<i>Dont FINEX</i>	107,2	107,2	0	0,00%
<i>Etudes et Maîtrise d'œuvre</i>	70,5	70,5	0	0,00%
Titre 4: Transferts et subventions	1 033,00	1 172,80	139,8	13,50%
<i>Dont transferts en capital</i>	146,5	146,5	0	0
Titre 6: Charges exceptionnelles	2,1	2,1	0	0,00%
<b>Titre 5: Dépenses de capital</b>	<b>1 169,70</b>	<b>1 142,20</b>	<b>-27,5</b>	<b>0</b>
Dépenses s/financements extérieurs,	723,5	723,5	0	-
Dépenses s/ressources propres	416,2	388,7	-27,5	-6,60%
Dépenses de Participation/restructuration	30	30	0	-
Fonds de relance production locale	21	21	0	-
Additif Décentralisation (DGD)	31	31	0	0,00%
<b>Service de la Dette</b>	<b>1 738,60</b>	<b>2 046,80</b>	<b>308,2</b>	<b>-</b>
<b>Service de la dette extérieure</b>	<b>898</b>	<b>898</b>	<b>0</b>	<b>-</b>
Principal	704	704	0	0,00%
Intérêts	194	194	0	0,00%
<b>Service de la dette intérieure</b>	<b>840,6</b>	<b>1 148,80</b>	<b>308,2</b>	<b>36,70%</b>
Principal	521,8	561,8	40	-
Dont ECMR	50	50	0	-
Correspondants	0	40	40	-
Accumulation dépôt /Remboursement avances statutaires	41,5	41,5	0	0,00%
Réduction encours BTA	0	0	0	-
Intérêts	119,9	128,9	9	7,50%
Crédits de TVA	84	84	0	0,00%
Reste à payer Trésor/Dette non structurée CAA	115	374,2	259,2	-
Dont Restes à Payer Trésor	100	359,2	259,2	-
Dette non structurée CAA	15	15	0	-
Dette fiscale compensée/Dette flottante	0	0	0	-
Autres arriérés	0	0		
<b>Capacité (+)/Besoin de financement (-)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		

**Source** : MINFI

# TABLE DE MATIERES

SOMMAIRE .....	i
LISTE DES TABLEAUX .....	ii
LISTE DES GRAPHIQUES .....	ii
LISTE DES ENCADRES .....	ii
LISTE DES ANNEXES .....	ii
AVANT-PROPOS .....	iii
RESUME EXECUTIF .....	iv
INTRODUCTION .....	6
PREMIERE PARTIE : MOBILISATION DES RESSOURCES BUDGETAIRES .....	8
1.1-Les recettes internes .....	9
1.1.1-Les recettes pétrolières.....	9
1.1.2-Les recettes non pétrolières.....	10
1.1.2.1-Les recettes fiscales.....	10
1.1.2.2-Les recettes non fiscales.....	14
1.2-Emprunts et dons .....	16
1.2.1-Recettes d'Emprunts.....	16
1.2.1.1-Prêts projets .....	16
1.2.1.2-Prêts programmes.....	16
1.2.1.2-Emissions de titres publics.....	16
1.2.2-Les dons.....	17
DEUXIEME PARTIE : EXECUTION DES CHARGES BUDGETAIRES .....	18
2.1-Dépenses par nature économique .....	18
2.1.1-Dépenses courantes (hors intérêts de la dette).....	19
2.1.1.1. Dépenses de personnel.....	19
2.1.1.2. Dépenses des biens et services.....	20
2.1.1.3. Transferts et subventions .....	21
2.1.2. Dépenses d'investissement.....	21
2.1.2.1. <i>Dépenses d'investissement sur ressources propres</i> .....	21
2.1.2.2. <i>Dépenses d'investissement sur financements extérieurs</i> .....	21
2.1.3. Service de la dette publique .....	22
2.1.3.1. Service de la dette publique intérieure .....	22
2.1.3.2. Service de la dette publique extérieure .....	22
2.2-Cas particuliers des dépenses sociales .....	23
TROISIEME PARTIE : RESULTATS BUDGETAIRES.....	25
3.1-Soldes budgétaires.....	25
3.2-Indicateurs de suivi du programme économique et financier.....	27
QUATRIEME PARTIE : THEMATIQUES PARTICULIERES .....	28
4.1-Procédures dérogatoires .....	28
4.1.1-Avances de trésorerie .....	28
4.1.2-Régies d'avances.....	28

4.2-Financements extérieurs .....	29
4.3-Ressources transférées aux CTD .....	30
4.4-Dette flottante .....	31
CONCLUSION.....	32
ANNEXES.....	vi
Annexe 1 : Changements induits par l'ordonnance du 02 juin 2023 sur les grandes rubriques du budget.....	vi
A.    BUDGET GENERAL .....	vi
B.    Budget des Comptes d'Affectation Spéciale .....	viii
C.    Équilibre budgétaire et financier du budget révisé 2023.....	viii
TABLE DE MATIERES .....	xi